La dimension spatiale de l'intégration des immigrés évolution de la ségrégation ethnique en France

La ségrégation constitue un thème commun à de nombreux chercheurs en sciences sociales : géographes, économistes et sociologues se sont particulièrement intéressés à cette question développant des approches différentes mais complémentaires. Si les travaux dans ce domaine peuvent porter sur des thématiques variées (la ségrégation spatiale, la ségrégation professionnelle, la ségrégation salariale, etc.), la ségrégation entre les populations immigrées ou issues de l'immigration et les populations natives y occupe une place centrale. Toute une tradition de sociologie urbaine dont les racines peuvent être trouvées dans les travaux pionniers de l'Ecole de Chicago s'est penchée sur la question de l'expérience et la perception de la ségrégation dans les grandes villes américaines et notamment sur le phénomène de ghettoïsation des minorités ethniques ou raciales aux États-Unis. En Grande-Bretagne et dès l'apparition des premiers recensements, les chercheurs en sciences sociales ont mené le même type de recherche sur la ségrégation spatiale, notamment dans le contexte d'une migration soutenue en provenance des pays du Commonwealth. C'est essentiellement dans ces deux pays que l'on trouve une littérature abondante sur les études urbaines. En France, alors que le discours politique et social autour de la ghettoïsation, la discrimination au logement, l'évitement et le séparatisme social connaît un essor particulier, les études quantitatives

sur la ségrégation ethnique sont peu nombreuses. Il est pourtant impossible d'entreprendre un travail de recherche dont l'objectif est d'analyser le processus d'intégration des immigrés sans examiner la dimension spatiale de ce processus.

L'objectif de ce chapitre est de fournir des informations quantifiées sur l'évolution de la ségrégation ethnique en France notamment en comparant la situation des différentes communautés. Ce type d'approche, située à la croisée de la sociologie et de la géographique urbaine d'une part, et de la sociologie de l'immigration d'autre part, pourrait faire l'objet d'une thèse de doctorat à part entière. Faire le tour de la question dans un seul et unique chapitre est donc impossible. L'intérêt des pages qui suivent réside, plus modestement, dans le fait de présenter, grâce aux données de recensements, l'évolution de la ségrégation spatiale des immigrés sur la période étudiée, afin de compléter l'analyse empirique de l'intégration structurelle des immigrés entreprise dans cette partie. La première section de ce chapitre discutera les hypothèses portant sur le rôle de l'espace dans la théorie de l'intégration des immigrés et s'attardera sur la dialectique ségrégation ethnique/ségrégation sociale. La seconde dressera un bilan comparatif des mesures de la ségrégation ethnique en France.

3.1 L'espace et le processus d'intégration des immigrés : perspectives théoriques

a La dimension spatiale de l'intégration des immigrés

La théorie classique de l'intégration des migrants est une théorie "aspatiale". Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer que dans sa décomposition devenue canonique des sept étapes de l'assimilation (Alba et Nee, 2003, p.23), M. Gordon n'accorde aucune place à la dimension spatiale de cette dernière. Elle semble en effet complètement gommée par cette dimension composite que Gordon qualifiait de structurelle, qui ab-

sorberait toute forme d'interaction économique et sociale entre les groupes minoritaires et les membres de la majorité ou du *central core*. Or, ce caractère "aspatial" du paradigme classique de l'intégration peut sembler paradoxal lorsqu'on connaît la place qu'occupe l'espace dans les travaux pionniers de l'Ecole de Chicago considérés comme les fondements de la théorie classique de l'assimilation. En effet, dans un désir de se rapprocher des sciences dures, typique de la sociologie de la période, l'Ecole de Chicago cherchait à relier les processus sociaux d'interaction et d'assimilation à la distribution spatiale, comme en témoigne le paragraphe suivant écrit par Park et Burgess[1]:

> "Reduce all social relations to relations of space and it would be possible to apply to human relations the fundamental logic of the physical sciences. Social phenomena would be reduced to the elementary movement of individuals, just as physical phenomena, chemical action, and the qualities of matter, heat, sound and electricity are reduced to the elementary movements of molecules and atoms."

Pour comprendre ce paradoxe, il faut examiner le lien que les sociologues de Chicago traçaient entre espace et assimilation. En effet, un des héritages les plus importants de la sociologie de Chicago peut être trouvé dans la théorie du développement spatial de la ville forgée à partir d'analyses empiriques sur la ville de Chicago présentée comme un *"laboratoire urbain"*. Ainsi, dans leurs travaux, Park, Burgess et McKenzie cherchent à expliquer l'organisation du milieu urbain en tant qu'unité et notamment la formation de ghettos (Park, 1925; Park *et al.*, 1925; Park, 1952). La ville est présentée comme un organisme caractérisé par des processus de compétition ; des parallélismes peuvent ainsi être trouvés entre la vie en communauté urbaine (que Park appelle l'*"écologie humaine"*) et les modèles de la science de la nature largement inspirés par les processus darwiniens. C'est dans ce contexte que se sont développés des travaux qui se fondent sur des *"modèles d'invasion et de succession"* pour expliquer la ségrégation résidentielle des

1. Cité dans l'introduction de l'ouvrage "Ethnic Segregation in Cities" (Peach et Smith, 1981, p.17).

migrants mais aussi des Noirs-Américains dans la ville. Selon ces modèles, l'installation des immigrés dans les quartiers centraux de la ville débute toujours par une période de conflit. L'assimilation désigne ainsi le processus d'atténuation de ces conflits symbolisé par le partage progressif de l'espace urbain. L'objectif de Park est de montrer qu'il existe un lien entre la distance spatiale et la distance sociale ; on pourrait ainsi évaluer l'état d'avancement du processus d'assimilation d'un groupe d'immigrés en mesurant le degré de ségrégation résidentielle de ce dernier. Park distingue les étapes suivantes de l'assimilation spatiale : l'invasion, la réaction, l'afflux et la stabilité. Il existe ainsi une sorte de continuum à la fois spatial et social entre la ségrégation et l'assimilation. Ces méthodes et modèles ont influencé pendant longtemps des travaux américains en sciences sociales sur la question de la ségrégation (Lieberson, 1961; Lieberson, 1981; Ley, 1983). Cependant, une des raisons pour lesquelles les développements théoriques du modèle classique de l'intégration, tout en revendiquant les racines de l'Ecole de Chicago, ont accordé peu d'importance à l'espace, réside probablement dans le fait que le lien entre espace et intégration ne paraissait que temporaire au regard des travaux des sociologues de Chicago. Le processus naturel d'assimilation aboutirait à la disparition graduelle des frontières sociales et spatiales entre les migrants et la société d'accueil, et partant la disparition de la ségrégation. Néanmoins, dès les années 1960, des critiques commencent à émerger soulignant la nécessité d'inscrire la dimension spatiale, et notamment les stratégies des différents acteurs en termes de distribution géographique, au centre de la question de l'intégration.

Les principales critiques formulées à l'encontre du modèle de l'assimilation spatiale de l'école de Chicago sont liées à la notion de *"système urbain naturel"*. Cette notion ne fait aucun cas de l'existence de facteurs objectifs qui maintiennent la ségrégation de manière plus ou moins consciente ; il s'agit par exemple des stratégies d'acteurs du marché immobilier, des politiques urbaines, des comportements discriminatoires. Ces critiques mettent l'accent sur le fait que la ségrégation spatiale n'est rien d'autre

que l'expression du caractère "dominé" ou "déclassé" de certains groupes ethniques ou raciaux dans la hiérarchie sociale. Si ces critiques commencèrent à se formaliser dans des travaux théoriques et empiriques à partir de 1960, ce sont les années 1980-1990 qui marquèrent un essor particulier de ce type de travaux. Les lignes qui suivent s'arrêteront sur deux apports qui peuvent être considérés comme fondamentaux : le premier réside dans les travaux des géographes sur la ségrégation ethnique, et le second dans l'ouvrage de D. Massey et N. Denton sur la ségrégation raciale aux États-Unis, *American Apartheid*.

Les géographes ont joué un rôle très important dans la remise en cause de l'assimilation "aspatiale" des immigrés. Leur critique s'inscrit dans le cadre plus général du développement de tout un courant qui condamne la négligence de l'espace en tant qu'élément fondamental de l'interaction sociale ou économique. Émergent ainsi de nouvelles approches en sciences sociales qui prennent en compte la location géographique, l'espace, ou encore la ville dans les théories de l'action individuelle ; on parle alors désormais de l'économie géographique ou encore de la géographie sociale (Krugman, 1998). Comme le montrent les auteurs de *Ethnic Segregation in Cities*, alors que les sociologues déniaient la dimension ethnique de la différenciation spatiale en rattachant processus d'intégration des immigrés et "déségrégation" de la ville, les géographes ont très tôt montré la persistance de la ségrégation spatiale comme donnée caractéristique des sociétés pluri-ethniques. Dans l'introduction de cet ouvrage, C. Peach et S. Smith considèrent que, une des grande faiblesse du paradigme classique de l'intégration réside dans son caractère "aspatial". Les auteurs attribuent cette omission de l'élément spatial à la nature même des questions posées par les sociologues. Si, au lieu de s'interroger sur les processus qui caractérisent l'assimilation on se posait plutôt la question de comprendre les mécanismes par lesquels les minorités préservent leurs spécificités culturelles et ethniques dans une société d'accueil, les stratégies spatiales des agents acquièrent alors une importance évidente. Quand un groupe est de taille réduite par exemple, l'enclave résidentielle peut sembler la stratégie la plus efficace pour augmenter

la probabilité d'interaction. Une autre question importante, symétrique à la précédente, concerne les mécanismes qui amènent une société d'accueil à exclure une ou plusieurs minorités ethniques monopolisant ainsi ses ressources institutionnelles, économiques et sociales. Là aussi, la stratégie spatiale ressort comme élément fondamental du comportement des agents ; les exclusions spatiale et sociale vont de pair et sont toutes les deux le résultat d'une discrimination plus ou moins institutionnalisée et d'une position durablement défavorisée sur le marché résidentiel.

Dans cette perspective, *American Apartheid* peut être considéré comme le premier ouvrage sociologique qui intègre et développe les critiques émanant du camp des géographes (Massey et Denton, 1993). Dans leur livre devenu classique, D. Massey et N. Denton développent une démonstration scientifique de la cause de la pauvreté durable chez les Noirs-Américains. Ils montrent que, en dépit de plusieurs décennies de luttes en faveur des droits civiques, et malgré la proclamation de la "justice face au logement" comme un objectif politique (*Fair Housing Act*), les Noirs continuent à être victimes d'une intense ségrégation. La majorité des grandes villes aux États-Unis sont composées de quartiers séparés par des "frontières raciales". C'est ainsi que les auteurs affirment que la ségrégation raciale aux États-Unis a créé des ghettos noirs confinant les habitants de ces quartiers dans un environnement peu prometteur du point de vue de l'éducation et de l'emploi et provoquant ainsi l'émergence d'une "underclass" durable. Les auteurs mettent l'accent sur le cercle vicieux de la pauvreté que la ségrégation induit : dès que leurs moyens leur permettent de le faire, les habitants blancs de ces quartiers les quittent, y diminuant la moyenne du niveau de vie et les rendant encore moins attractifs. Les entreprises investissent peu dans des quartiers aussi peu rentables et le niveau de l'éducation ne cesse de baisser. Par ailleurs, Massey et Denton insistent sur le caractère inéluctable de cette réalité ségrégationniste : dès qu'ils essaient de fuir leurs ghettos, les Noirs sont confrontés à des phénomènes bien réels de discrimination résidentielle (refus des agences immobilières de leur louer ou vendre des appartements,

rejet de leur dossier de crédit immobilier, hostilité des voisins blancs...). Et, même lorsque toutes ces stratégies d'intimidation échouent à les garder à l'écart des zones résidentielles occupées par les Blancs, ces derniers n'hésitent pas à plier bagages de peur que l'insécurité et la pauvreté augmentent. Ainsi, le processus de ghettoïsation est relancé.

Une des forces de la démonstration de Massey et Denton réside dans le déni de tout caractère naturel de la ségrégation. En effet, leur analyse socio-historique des études urbaines montre que la ségrégation raciale n'a pas toujours existé aux États-Unis ; les villes américaines sont plus ségréguées qu'elles ne l'étaient dans la période de la guerre civile ou encore les débuts des années 1900. Ils insistent ainsi sur le fait que la ségrégation raciale est le fruit d'une politique plus ou moins officielle de discrimination - ou du moins de l'absence d'une véritable politique de lutte contre les discriminations - qui a duré tout au long du XX^e siècle .

Les conséquences de cette ségrégation raciale sont lourdes. Les auteurs montrent qu'elle contribue à affaiblir la place occupée par les Noirs dans l'échiquier politique américain. Elle représente en effet une entrave à la coopération des Noirs avec d'autres citoyens qui partagent dans une certaine mesure leurs problèmes socioéconomiques. La concordance de toute cette série de problèmes économiques, politiques et sociaux conduit à une forme de désespoir et de colère qui alimentent une attitude auto-destructive. Tout se passe comme si la négation des valeurs de la réussite socioéconomique si inaccessible, compensait le sentiment de privation et d'humiliation que ces populations peuvent avoir. Se développe ainsi dans ces quartiers une forme d'"anti-culture", qui considère la réussite socioprofessionnelle comme une trahison (*acting white*). L'exemple le plus fort que donnent Massey et Denton est celui de la langue. En effet, la ségrégation résidentielle se traduit dans ces quartiers par une forme de ségrégation linguistique : les enfants n'y pratiquant que "l'anglais des Noirs", connaissent de sérieuses difficultés

à s'insérer dans un milieu scolaire qui n'utilise que l'anglais standard.

Massey et Denton soulignent ainsi l'existence d'un paradoxe dans la société américaine : pourquoi, alors que des avancées considérables ont eu lieu dans le domaine du racisme, et alors que la majorité des Blancs aux États-Unis croient fondamentalement en l'égalité raciale, la ségrégation existe-telle toujours? La réponse peut être trouvée dans la contradiction qui existe entre certaines valeurs répandues aux États-Unis : ainsi si 88% des Blancs sont d'accord avec le principe de l'égalité face au logement, 43% seulement déclarent qu'ils se sentiraient à l'aise s'ils habitaient une zone où les Noirs constituent 30% de la population. Ainsi, Massey et Denton appellent les pouvoirs publics à organiser le démantèlement déterminé des ghettos noirs aux États-Unis et à mener une politique agressive de lutte contre les discriminations face au logement.

On le voit bien, alors que la théorie classique prédit une sorte de disparition naturelle de la ségrégation, les travaux des géographes-sociaux et des sociologues-urbains mettent l'accent sur la persistance de la ségrégation comme une forme de cristallisation des rapports sociaux de domination. D'après N. Kantrowitz (1981), ce sont les positions développées par ce qu'il appelle "le darwinisme social de l'école de Chicago" d'une part, et les courants de l'"écologisme humain" (*Human Ecology*) dont une des grandes figures est le sociologue urbain A. Hawley (1971) qui se trouvent à l'origine de cette hypothèse de "dé-ségrégation". Or, pour cet auteur, la disparition de la ségrégation signifierait la disparition de la vie sociale. Il est ici assez instructif d'examiner l'évolution du point de vue des économistes sur ce sujet. En effet, d'après K. Arrow, l'économie "classique" qui prédit, d'après des mécanismes d'équilibre de l'offre et de la demande, la disparition de la ségrégation ethnique et raciale apparaît visiblement déconnectée de la réalité empirique. Ainsi, il faut selon lui chercher des explications qui se situent en dehors du fonctionnement du marché pour expliquer la ségrégation. Pour Arrow, c'est dans le concept d'interaction et de réseaux qu'un réel progrès peut être

fait (Arrow, 1998). Le modèle de T. Schelling fut parmi les premiers qui présenta la ségrégation comme un résultat macrostructurel de comportements individuels (Schelling, 1980). La force de son modèle est de montrer que même une différence réduite de "tolérance raciale" entre les Blancs et les Noirs peut conduire à un degré élevé de ségrégation résidentielle. Schelling montre que la mixité résidentielle est un équilibre non stable parce que, même si les Blancs acceptent un voisinage partiellement noir, ils préfèrent que la proportion des Noirs soit toujours inférieure à un certain seuil. Ainsi, lorsqu'une famille noire déménage dans un quartier blanc, au moins une famille de Blancs atteint ce seuil, et déménage. Par conséquent, et comme la préférence raciale est aussi présente chez les Noirs, la famille blanche aura tendance à être remplacée par une famille noire causant ainsi le départ de nouvelles familles blanches du quartier. Ainsi, selon Schelling, la différence entre les Noirs et les Blancs dans les préférences raciales instaure une dynamique qui s'auto-alimente conduisant ainsi à une ségrégation inévitable. Cependant, si le modèle de Schelling a le mérite de montrer les mécanismes auto-réalisateurs de la ségrégation, sa faille réside, comme le montrent Massey et Denton, dans le fait que la discrimination raciale apparaît comme une variable exogène. Les Blancs peuvent éviter le partage de l'espace avec les Noirs seulement s'il existe des mécanismes par lesquels les Noirs sont écartés des voisinages des Blancs. Une discrimination active contre les Noirs constitue ce mécanisme[2]. Si le *Fair Housing Act* rend la discrimination résidentielle explicite impossible (il est par exemple désormais illégal de marquer sur une annonce *no niggers allowed* ou *white only*), des mécanismes de discrimination plus subtile (que Massey et Denton qualifient de "discrimination avec le sourire") remplacent désormais les vieilles méthodes. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de mener des politiques actives anti-discriminatoires, en multipliant par exemple les audits ou les méthodes de testing auprès des agences immobilières et en pé-

2. Les principales critiques développées autour de American Apartheid tentent de relativiser la part de la ségrégation dans l'explication de l'underclass noire américaine. La thèse de la "sortie sélective" du ghetto, considère par exemple que le départ des classes moyennes noires des quartiers centraux est une des principales explications de la concentration de la pauvreté dans ces derniers.

nalisant lourdement les cas de discrimination démontrés. Ces méthodes très fréquentes aux États-Unis - et très rares en France - ont contribué à pointer du doigt l'existence de la discrimination raciale et à lutter contre elle[3].

Si dans cet exposé du lien entre intégration et ségrégation on fait surtout appel à des références américaines, il est important de mettre l'accent sur des différences structurelles qui existent entre l'ampleur et la nature des phénomènes de ségrégation que l'on observe en France et aux États-Unis. En effet, force est de constater que, dès qu'il s'agit de ségrégation spatiale en France, nombreuses sont les voix qui appellent à la prudence et la retenue : il ne faut pas faire une amalgame rapide entre les "ghettos" noirs décrits et observés outre-atlantique, et la situation de certaines banlieues françaises, par exemple. Selon L. Wacquant, "les écarts qui séparent ces deux constellations sociospatiales ne sont pas seulement d'ordre quantitatif mais plus fondamentalement d'ordre sociohistorique et institutionnel" (Wacquant, 1992). S'il est vrai, comme l'écrit l'auteur, que comparer la ségrégation ethnique en France à la ségrégation raciale aux États-Unis, c'est méconnaître "la spécificité historique de la division raciale de la société américaine", il peut aussi sembler important de souligner l'existence en France d'une logique de ségrégation liée à des critères ethniques et raciaux sans pour autant pousser la comparaison jusqu'à l'usage du concept de ghetto (Wacquant, 2005). D'ailleurs, dans la comparaison qu'il fait entre la Courneuve et le ghetto noir de Chicago, Wacquant parle lui même de nombreux points communs : forte concentration de minorités, forte stigmatisation sociale des résidents, identification explicite des enclaves comme telles à la fois par ceux qui y vivent et ceux qui les évitent, etc. Utiliser des références américaines sur la ségrégation spatiale pour parler de la ségrégation ethnique en France n'est pas une manière d'aligner la réalité sociologique française sur cette question sur celle des États-Unis. Il s'agit plutôt de souligner la nécessité d'étudier en France - comme

3. Voir à ce sujet l'analyse comparative de D. Sabbagh (2007) entre la France et les États-Unis qui s'arrête notamment sur la question de la discrimination positive.

cela a été fait aux États-Unis et continue d'ailleurs à l'être - la relation épineuse qui existe entre ségrégation ethnico-raciale et d'autres mécanismes d'exclusion sociale.

La dimension spatiale de l'assimilation est peut-être celle qui fait le mieux jaillir l'importance de la prise en compte de l'ensemble des acteurs dans le processus d'intégration. Pour comprendre le phénomène de ségrégation ethnique, il faut intégrer à la fois les stratégies individuelles en termes de choix résidentiel, les stratégies collectives de regroupement qui peuvent parfois être considérées comme un facteur positif pour les minorités ethniques, et enfin les politiques publiques de la ville et notamment la plus ou moins forte lutte contre la discrimination résidentielle. Cette recherche ne pourra malheureusement pas répondre à cette question dans sa complexité pour plusieurs raisons. D'une part, distinguer ces différentes stratégies nécessiterait des données bien plus riches qui permettraient de traiter de manière spécifique la question du choix résidentiel. D'autre part, cette thèse ne portant pas exclusivement sur la question de la ségrégation spatiale des immigrés, l'objectif de ce chapitre se limite à souligner l'importance de la prise en compte de l'élément spatial dans l'analyse de l'intégration des immigrés en France et fournir une étude descriptive de l'évolution de la ségrégation ethnique dans ce pays sur la période considérée.

b Ségrégation sociale ou ségrégation ethnique?

Lorsqu'on s'intéresse à la dimension spatiale, le mot ségrégation est difficile à définir rigoureusement. Il s'agit d'un des phénomènes sociaux les plus dominés par des prénotions, y compris dans le monde académique (Kantrowitz, 1981). On l'associe à la pauvreté ; pourtant les quartiers les plus ségrégués, statistiquement parlant, sont les quartiers riches (Maurin, 2004; Préteceille, 2006b). Aux États-Unis, alors que l'intégration socio-économique et culturelle des Européens est souvent mise en avant par le courant de l'assimilation, leur ségrégation spatiale est toujours un fait (Alba *et al.*, 1997). On suppose qu'elle a des conséquences néfastes sur les groupes et les indivi-

dus qui la connaissent ; pourtant l'exemple des enclaves ethniques dont un des plus célèbres est celui des Asiatiques aux États-Unis (Zhou, 1992), remet en cause cette appréhension exclusivement négative de la ségrégation, du moins d'un point de vue socioéconomique[4]. Une définition relativement neutre distingue deux composantes du concept : une forte spécificité sociale (culturelle ou ethno-raciale) et une frontière spatiale (Brun, 1994). Cette définition ne formule aucune hypothèse normative sur les conséquences de ce lien entre spécificité sociale et frontière spatiale.

Alors qu'en France plusieurs chercheurs se sont intéressés à la traduction des frontières sociales - en termes de classes sociales ou de catégories socio-professionnelles - en des frontières géographiques, force est de constater que les travaux quantitatifs sur la ségrégation ethnique sont très rares. Ce manque de connaissance empirique contraste avec des discours politiques et sociaux de plus en plus présents sur la ghettoïsation de la France, l'ethnicisation des rapports sociaux, l'urbanisme affinitaire (Donzelot, 1999), et le séparatisme (Maurin, 2004). Ce désintérêt pour la ségrégation ethnique peut-être expliqué par divers facteurs, dont bien évidemment, la ligne idéologique du modèle républicain de l'intégration développée ci-dessus. De plus, une des raisons fondamentales réside dans le fait que pendant longtemps, la ségrégation spatiale était conçue en France comme l'expression matérielle des inégalités sociales, et notamment entre classes sociales. Les travaux de N. Tabard l'ont montré, la position des habitants dans la hiérarchie socioprofessionnelle est la première par ordre d'importance des caractéristiques qui rendent compte de la différenciation des quartiers au sein de la ville. Dans leur typologie socioéconomique des quartiers, G. Martin-Houssart et N. Tabard ne traitent pas directement de la dimension ethnique de la distribution spatiale[5]. L'idée est de montrer que la hiérarchie spatiale est toujours proche de la hiérarchie sociale.

4. Certains travaux parlent ainsi d'auto-ségrégation (Aldrich *et al.*, 1981).

5. La typologie socio-économique des quartiers a été construite à partir des données du recensement de 1999 en examinant la répartition des hommes actifs selon leur quartier et leur position vis-à-vis de l'emploi (statut d'activité, la profession et le secteur d'entreprise) (Tabard, 2002; Martin-Houssart et Tabard, 2002).

Plus récemment, les travaux d'E. Préteceille et de M. Oberti commencent à s'intéresser à la ségrégation ethnique[6], après s'être exclusivement concentrés sur les questions de ségrégation entre les différentes catégories socioprofessionnelles (Oberti et Préteceille, 2004; Préteceille, 2006b).

Alors que la recherche française lui tourne le dos, la dimension ethnique de la ségrégation spatiale est saillante. Il s'agit de loin du principe de différenciation le plus marquant (en comparant par rapport à la proportion de chômeurs, d'ouvriers ou d'employés, de non diplômés...). Dans son livre sur la ségrégation résidentielle, E. Maurin montre que l'indicateur le plus élevé d'inégalité entre voisinages est la proportion des résidents étrangers. Dans près de 4000 voisinages dans l'enquête Emploi, il n'y a quasiment aucun étranger, soit un nombre de voisinages sans étrangers trois fois plus élevé à celui qu'on observerait en l'absence de ségrégation selon la nationalité (Maurin, 2004, p.17). Néanmoins, en dépit de ce résultat, l'auteur ne voit dans cette forme de ségrégation que la conséquence du cumul d'autres principes ségrégationnistes, qui apparaissent comme les seuls légitimes (la pauvreté des ressources, des diplômes). Selon le recensement de 1990, 16% des ménages de ZUS (zone urbaine sensible) ont une personne de référence étrangère, soit deux fois plus que la moyenne dans l'agglomération dont elles font partie (Goldberger *et al.*, 1998). D'après ce même recensement, la part de la population étrangère peut être dix fois plus élevée dans certains quartiers part rapport à celle de la commune (Castellan *et al.*, 1992). S. Paugam montre comment, à la "disqualification sociale" que connaissent les habitants de ces quartiers s'ajoute une "disqualification spatiale" (Paugam, 2005a, p.188). Dans son analyse de la ségrégation ethno-raciale, E. Préteceille trouve que la ségrégation des immigrés d'origine maghrébine est de l'ordre de 150% de la ségrégation sociale des ouvriers (Préteceille, 2006b, p.207). Il suffit de procéder à quelques traitements descriptifs simples des don-

6. Dans un travail récent, E. Préteceille investit le champ de la ségrégation ethnique, dans la continuité de ses travaux sur la ségrégation sociale, et ce dans une approche empirique assez proche de la nôtre (Préteceille, 2006a; Préteceille, 2007).

nées de recensements pour se convaincre de la prédominance de la ségrégation ethnique.

Cette opposition entre ségrégation sociale et ethnique n'est pas spécifique à la France. Il s'agit d'un débat qui a longtemps animé les sociologues et les géographes, aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Cependant, alors que dans ces pays, dès les années 1970, des travaux ont émergé pour souligner la dimension ethnico-raciale des inégalités spatiales, en France, jusqu'à l'heure actuelle, on ne trouve pas de travaux équivalents à ceux de Peach ou de Massey. En effet, après le Civil Rights Act et les lois instaurant l'égalité entre les Noirs et les Blancs aux États-Unis, plusieurs voix s'élevèrent y compris parmi les *social scientists* pour affirmer que le problème des Noirs, et notamment des ghettos, n'était pas un problème racial, mais socioéconomique. Tout se passe comme si la pauvreté des Noirs n'était moins liée à la couleur de leur peau, qu'à des mécanismes socio-économiques qui entretiennent la misère (chômage, faible qualification, faible éducation, instabilité familiale)(Wilson, 1978; Wilson, 1987). Dans une certaine mesure, l'ouvrage de Massey et Denton constitue une réponse à cette dialectique entre ségrégation sociale et ségrégation ethnico-raciale[7]. Il montre que, c'est parce que la discrimination raciale persiste, que la couleur de la peau demeure un fondement stratificationniste ou inégalitaire de la société. Alors que les Noirs-Américains constitue la minorité la plus ancienne, elle est aussi la plus ségréguée (Massey et Denton, 1987; Ross, 2003). D'ailleurs plusieurs travaux montrent que la ségrégation raciale baisse à un rythme excessivement lent[8] et que même lorsque leur situation socioéconomique s'améliore, ou qu'ils appartiennent à la classe moyenne, les Noirs résident dans des

7. La recherche plus récente de P. Jargowky (1997) contribue à ce débat en nuançant à la fois les thèses de Wilson et ceux de Massey et Denton. Jargowsky distingue trois types de quartiers ségrégués : les "ghettos" (qui concernent le type d'exclusion vécue par les Noirs), les "Barrios" (qui réfèrent à des zones de forte concentration de "Latinos", ou plus généralement d'immigrants) et les Slums (qui désignent des zones comparables à ces deux dernières en termes de pauvreté et d'exclusion mais qui s'en distinguent par une forte présence de Blancs.).

8. Dans leur analyse de l'évolution de la ségrégation entre 1980 et 2000, J. Logan, B. Stults et R. Farley montrent que, étant donné le caractère très peu prononcé de la baisse de l'indice de ségrégation (de l'ordre de 4 à 5 points par décennie), il faudrait attendre un demi-siècle pour obtenir une parité éventuelle entre la ségrégation des Noirs et celle des populations hispaniques - qui, soulignons le, sont parmi les minorités ethniques les plus ségréguées (Logan *et al.*, 2004).

quartiers moins favorisés que les Blancs (Logan *et al.*, 2004; Logan *et al.*, 2000; Alba et Logan, 1993). La ségrégation ethnique des populations issues de l'immigration est étudiée en parallèle à la ségrégation raciale : elle semble diminuer plus rapidement que cette dernière même si les récents travaux sur la ségrégation des Hispaniques suggèrent une tendance au ralentissement de cette décroissance. Les travaux qui comparent la ségrégation des Hispaniques selon la couleur de leur peau représentent dans ce cadre un bon exemple d'analyse de la corrélation qui existe entre la dimension ethnique et la dimension raciale de la ségrégation (Massey, 1985; Massey et Denton, 1985).

Sur la dimension sociale de la différenciation des quartiers vient ainsi se greffer une dimension ethnico-raciale. Sans être entièrement dissociée de la problématique socio-économique, elle s'y ajoute et la complète, notamment dans la mesure où elle fait intervenir des caractéristiques historiques, sociologiques, culturelles et politiques différentes. Les pages qui suivent proposent une analyse empirique de l'évolution de la distribution géographique des immigrés en France en examinant la situation des différents groupes. L'objectif est d'ordre descriptif : l'interprétation ne sera pas poussée aux choix résidentiels individuels[9]. Il s'agit simplement d'esquisser une représentation quantifiée de la ségrégation ethnique en France et de son évolution sur les trente dernières années. Mais auparavant, il convient de présenter quelques points de méthodes concernant la mesure statistique de la ségrégation géographique.

9. Dans un travail sur la ségrégation spatiale des familles africaines, H. Lagrange propose une interprétation en termes de stratégies d'acteurs et ce en exploitant des données fines et en analysant le lien entre les effectifs d'immigrés de cette origine et la composition socioprofessionnelle des quartiers. Il montre ainsi, que la ségrégation n'est pas uniquement institutionnelle : "La ségrégation de fait, sociale ou ethnique, déborde l'effet des discriminations dans l'accès au logement, elle traduit aussi des orientations délibérées des individus, en raison de préférences pour des styles de vie ou des environnements" (Lagrange, 2006, p.205).

3.2 Mesurer la ségrégation ethnique en France

a L'enjeu du débat méthodologique

Parallèlement à cette réflexion théorique, on assiste à l'émergence de tout un débat méthodologique entre sociologues, économistes et géographes autour de la question de la mesure de la ségrégation. Toute une littérature s'est développée pour comparer les différentes méthodes, souligner leurs avantages et leurs inconvénients et proposer des avancées méthodologiques. Une des conclusions principales que l'on peut tirer à la suite du passage en revue de ce débat méthodologique est que la notion de ségrégation recouvre des réalités diverses et hétérogènes. Alors que pendant longtemps, le débat méthodologique s'est concentré sur la recherche du meilleur indice, aujourd'hui il existe une quasi-unanimité au sein du cercle de méthodologues qui se sont intéressés à cette question, plaidant pour un usage multiple et diversifié de plusieurs types d'indices afin de rendre compte de la complexité du phénomène étudié.

En effet, la ségrégation est difficile à définir formellement. D'un point de vue général, la ségrégation spatiale correspond au degré de séparation entre deux ou plusieurs groupes dans l'espace urbain. L'idée sous-jacente est donc celle d'une inégalité de distribution d'individus appartenant à des groupes différents dans des unités spatiales prédéfinies. Cependant, cette approche générale masque la complexité inhérente à la question de la ségrégation ; les groupes peuvent être ségrégués les uns des autres de diverses manières. La littérature méthodologique a dès les années 1950 proposé des indices cherchant à appréhender les différentes facettes de la réalité ségrégationniste. Les argumentaires pour défendre l'usage de tel ou tel indice reposent sur la vérification d'un certain nombre de propriétés mathématiques gages de la robustesse de la méthode de calcul (Hutchens, 2001) [10]. Dans un article qui dresse une bonne synthèse du débat méthodologique sur la mesure de la ségrégation, Massey et Denton (1988) insistent sur

10. Pour un compte-rendu approfondi de la littérature méthodologique sur les indices de ségrégation, voir (Bernard, 2003).

la multidimensionnalité de la notion de ségrégation. Ils focalisent l'attention sur les insuffisances de tels ou tels indices à rendre compte de la complexité du phénomène et la nécessité de multiplier les mesures. Aujourd'hui, on distingue notamment cinq dimensions importantes qu'il est possible de séparer conceptuellement mais qui sont très imbriquées et très corrélées dans la réalité empirique. Ces dimensions sont : l'inégalité (unevenness), le contact (exposure), le regroupement (clustering), la concentration et la centralisation.

Au regard de la première dimension, c'est l'aspect inégal de la distribution spatiale des individus dans différentes unités qui compte. Une ségrégation nulle correspond ainsi au cas de figure où toutes les unités contiennent les mêmes proportions relatives d'individus de la majorité et de la minorité ; il s'agit des proportions globales dans tout l'espace urbain. La mesure la plus répandue de la ségrégation au sens de l'inégalité de distribution est celle qui utilise les indices de **dissimilarité**. Si l'on suppose deux types d'individus dans la société (le premier minoritaire et le second majoritaire par exemple) et un nombre n d'unité spatiales, et si l'on note A et B respectivement le nombre d'individus de type 1 et 2 et A_i B_i le nombre d'individus respectivement de type 1 et 2 résidant dans l'unité i ainsi que T_i le nombre total d'individus résidant dans l'unité i, on peut calculer l'indice de dissimilarité comme suit:

$$D = \frac{1}{2}(\Sigma_{i=1}^{n} \mid \frac{A_i}{A} - \frac{B_i}{B} \mid) = \Sigma_{i=1}^{n} \frac{T_i \mid p_i - P \mid}{2TP(1-P)} \tag{3.1}$$

où p_i représente la proportion de la minorité dans l'unité i ($p_i = \frac{A_i}{T_i}$), T l'effectif total de la population et P la proportion du groupe minoritaire dans la population totale ($P = \frac{A}{T}$). On voit ainsi que l'interprétation de l'indice de dissimilarité est assez intuitive : il indique la proportion d'individus de la minorité qui devraient se déplacer (changer d'unité), sans être remplacés, afin d'arriver à une situation de ségrégation nulle. Il fut utilisé par plusieurs sociologues et géographes et critiqué par de nombreux

autres notamment parce qu'il dépend fortement de la taille des unités. Il accorde en effet plus de poids aux unités ayant les effectifs les plus élevés (James et Tauber, 1985).

Par opposition à cette vision abstraite de la ségrégation qui repose sur des hypothèses théoriques d'homogénéité distributionnelle, des auteurs on plaidé pour une catégorie d'indices qui mesure l'expérience vécue de la ségrégation. Les indices de **contact** reflètent le degré auquel différents groupes partagent des zones résidentielles dans la ville. Ils se fondent alors sur une mesure de l'interaction entre les membres de la majorité et ceux de la minorité au sein d'une zone résidentielle. Si les indices d'égalité et de contact sont fortement corrélés, ces derniers ne tiennent pas compte de la notion de taille relative de la zone mais plutôt de celle de la taille relative de la communauté (Blau, 1977). Ainsi, et quel que soit le niveau d'égalité de la distribution, les membres d'une minorité peuvent connaître une probabilité forte de contact avec ceux de la majorité si leur proportion est très faible. Concrètement, on mesure cette dimension par deux indices : l'indice d'**interaction** et l'indice d'**isolement**. Ils sont calculés respectivement par les formules suivantes:

$$Indice\ d'interaction = \Sigma_{i=1}^{n} \frac{A_i}{A} \times \frac{B_i}{T_i} \tag{3.2}$$

$$Indice\ d'isolement = \Sigma_{i=1}^{n} \frac{A_i}{A} \times \frac{A_i}{T_i} \tag{3.3}$$

L'indice d'interaction représente ainsi la probabilité qu'un individu d'un groupe A partage son unité avec un membre du groupe B. Il repose sur l'idée (critiquable) que la proximité physique augmente la probabilité de contact avec autrui. L'indice d'isolement, lui, représente la probabilité qu'un individu partage son unité avec un individu du même groupe.

En plus des inégalités de la distribution et de l'interaction, plusieurs travaux mettent l'accent sur la nécessité de considérer la distribution géographique des zones ségréguées

et notamment leur plus ou moins forte proximité. On peut en effet distinguer une dimension de **regroupement** de la ségrégation qui indique le degré de proximité des quartiers où la minorité est ségréguée. Il s'agit donc de prendre en compte la contiguïté éventuelle des unités où la minorité est fortement représentée. Les indices qui portent sur cette dimension cherchent à mesurer la distribution des unités spatiales et non pas celle des individus. Plus les unités spatiales où un groupe est sur-représenté sont proches les unes des autres, et plus elle forment un bloc entier ségrégué. Ces indices sont ainsi adaptés à l'analyse du phénomène de ghettoïsation. Ce sont surtout les géographes qui ont utilisé des indices capables de rendre compte de cette dimension de la ségrégation. L'indice de regroupement le plus répandu est celui qui mesure le regroupement absolu :

$$ACL = \frac{\Sigma \frac{A_i}{A} \Sigma c_{ij} A_j - \frac{A}{n^2} \Sigma\Sigma c_{ij}}{\Sigma \frac{A_i}{A} \Sigma c_{ij} T_j - \frac{A}{n^2} \Sigma\Sigma c_{ij}} \tag{3.4}$$

où c_{ij} est un élément d'une matrice de contiguïté qui vaut 1 si les unités i et j sont contiguës et 0 sinon. Il peut être calculé à partir de la distance d_{ij}, définie comme la distance entre le centre de l'unité i et celui de l'unité j ($c_{ij} = exp(-d_{ij})$). Dans la littérature, on utilise aussi l'indice de proximité spatiale qui est plus facilement interprétable : il s'agit de la moyenne des proximités inter-groupes pondérée par la part de chaque groupe dans la population totale. Ainsi s'il on pose $P_{AA} = \Sigma_{i=1}^{n} \Sigma_{j=1}^{n} A_i A_j c_{ij} / A^2$ et $P_{BB} = \Sigma_{i=1}^{n} \Sigma_{j=1}^{n} A_i B_j c_{ij} / B^2$, l'indice de proximité spatiale se calcule comme suit:

$$SP = \frac{AP_{AA} + BP_{BB}}{TP_{tt}} \tag{3.5}$$

où P_{tt} est calculé pour la population totale:

$$P_{tt} = \Sigma_{i=1}^{n} \Sigma_{j=1}^{n} (A+B)_i (A+B)_j c_{ij} / (A+B)^2$$

Le travail empirique ci-dessous expose des indices portant sur ces trois dimensions de la ségrégation, l'inégalité, le contact et le regroupement. Deux autres dimensions

peuvent être retrouvées dans la littérature : la centralisation et la concentration. La première dimension est particulièrement utile aux États-Unis où les centre-villes sont souvent occupés par des minorités défavorisées. La mesure la plus intuitive de cette dimension de la ségrégation s'opère par le calcul de la proportion des membres d'une communauté donnée habitant dans le centre-ville. Dans la mesure où ce travail porte sur des données françaises, il ne s'arrêtera pas sur cet indice que l'on considère comme très spécifique à la forme de la ségrégation spatiale aux États-Unis. Il tentera néanmoins de fournir une mesure de la concentration qui concerne l'ensemble du territoire français. En effet, il est assez intuitif de penser qu'un groupe concentré occupe une part réduite de l'espace résidentiel. Prenons par exemple deux villes qui ont la même proportion d'un groupe d'individus et un niveau équivalent de l'inégalité de distribution ; dans la première ville les zones occupées par le groupe sont petites et peu nombreuses, alors que dans la seconde ville, celles-ci sont nombreuses et grandes. On voit bien que la première ville est caractérisée par un niveau de ségrégation plus forte que la seconde. Ceci est lié au fait que, dans la majorité des villes, la discrimination résidentielle infligée aux minorités se traduit par la limite de leur espace de résidence à quelques petits quartiers. Ce travail utilise une mesure assez fruste de la concentration en calculant la part de la population A occupant un nombre K des communes les plus peuplées par cette dernière[11]. Par exemple, pour $K = 10$ on calcule le pourcentage d'Algériens résidant dans les 10 communes où l'on trouve la part la plus importante d' Algériens en France :

$$C = \frac{\sum_{i=1}^{k} A_i}{A} \; avec \; A_1 \geqq A_2 \geqq \cdots \geqq A_k. \tag{3.7}$$

11. L'indice de concentration le plus connu est le Delta défini comme suit:

$$\Delta = 1/2\Sigma \mid \frac{A_i}{A} - \frac{Aire_i}{Aire\ totale\ de\ la\ ville} \mid \tag{3.6}$$

Il s'agit d'un dérivé de l'indice de dissimilarité et représente la part des individus de la minorité qui devrait changer d'unité pour arriver à une densité uniforme des individus de la minorité dans chaque unité.

Ainsi, ces différentes dimensions de la ségrégation permettent de rendre compte de la complexité du phénomène étudié. Les différents groupes peuvent occuper dans l'espace de manière à être sur-représentés dans des zones et sous-représentés dans d'autres ; il s'agit donc d'une distribution inégale. Ils peuvent aussi connaître une distribution géographique non pas obligatoirement inégale, mais de manière à ne pas partager un voisinage avec le groupe majoritaire. Il s'agit donc d'une ségrégation de contact. On peut aussi trouver des cas de figure où différents groupes sont concentrés dans des zones géographiques, occupant ainsi un espace physique réduit. Enfin, les zones occupées par les groupes peuvent être coupées des autres formant une enclave. Certes, ces dimensions sont fortement corrélées mais leur distinction conceptuelle est nécessaire pour analyser les différentes combinaisons qu'elles peuvent avoir et les différents cas de ségrégation qu'elles peuvent entraîner. Chaque indice, à lui seul, n'est pas capable de rendre compte de la complexité de la réalité ségrégationniste ; il est nécessaire de les utiliser simultanément pour décrire au mieux cette dernière.

b Evolution de la ségrégation ethnique en France 1968-1999

En partant de ces travaux méthodologiques sur la mesure de la ségrégation, il est possible de fournir un bilan descriptif de l'évolution de la ségrégation ethnique en France à partir des données de recensement. C'est l'objectif des pages qui suivent. Des indices portant sur les dimensions de la ségrégation évoquées ci-dessus seront calculés pour les différents groupes d'immigrés distingués selon leur origine nationale[12]. L'unité géographique retenue dans ce calcul est la commune de résidence. Ce choix est certes critiquable, et ce essentiellement pour deux raisons. La première réside dans le fait qu'il s'agit d'un découpage administratif plus ou moins arbitraire qui ne correspond pas toujours à la perception de l'espace par les individus et qui introduit une discontinuité

12. Je tiens ici à remercier R. Rathelot (CREST-INSEE) pour son aide et son soutien au cours du calcul de ces indices.

artificielle dans la mesure de la ségrégation. De plus, les tailles des communes sont très disparates en France. Or, il est préférable de disposer d'unités géographiques de taille comparable notamment lorsqu'on calcule des indices d'inégalité de la distribution[13].

Néanmoins, lorsqu'on s'intéresse à la ségrégation ethnique, les données de recensement permettent de travailler soit sur les communes, soit sur les départements[14]. Par ailleurs, dans la mesure où cette analyse se situe très souvent dans une approche comparative (comparer l'évolution de la ségrégation sur les différentes périodes observées ou comparer les niveaux de ségrégation entre les différentes communautés) il peut paraître satisfaisant de construire les indices sur des données communales. Ainsi, les chiffres qui seront exposés ont surtout un sens comparés les uns aux autres, et non pas en tant qu'information absolue sur le niveau de la ségrégation ethnique en France. Par ailleurs, à côté du problème du choix de l'unité spatiale, se pose celui de fixer une zone géographique d'intérêt, au sein de laquelle les unités seront comparées. Comme l'écrit E. Préteceille, il s'agit d'une question sociologique avant d'être méthodologique : elle consiste à savoir quel est "l'ensemble dont on suppose qu'il fait ou devrait faire *société*, et dont les différenciations sociospatiales sont susceptibles de compromettre la cohésion"(Préteceille, 2006b, p.200). Suite aux travaux classiques sur ce sujet[15], la ségrégation sera étudiée dans deux espaces sociaux : le territoire entier de la France, d'une part, et le cas particulier de la région parisienne en multipliant les zones (l'Ile-de-France, la petite couronne de Paris[16] et la ville de Paris intra-muros).

13. Comme évoqué ci-dessus, plusieurs indices sont très sensibles à la taille de l'unité choisie, et accordent notamment plus de poids aux communes les plus peuplées. Néanmoins, la multiplicité des indices utilisés ci-dessous et leur plus ou moins forte sensibilité à cette disparité des tailles des communes permet de remédier du moins partiellement à ce problème.

14. Travailler sur les découpages IRIS qui représentent une échelle spatiale plus fine aurait été bien plus pertinent. Ces données ne sont malheureusement pas accessibles aux chercheurs lorsqu'ils souhaitent travailler sur des origines nationales détaillées. L'obligation de choisir la commune comme unité de mesure dans ce travail, en consitue une des principales limites, d'autant plus que lorsque l'on parle de ségrégation, les représentations sociales sont de suite rattachées à des "cités", des "quartiers défavorisés" qui, peuvent coexister au niveau infracommunal avec d'autres zones résidentielles plus aisées.

15. Aux États-Unis, une grande partie des travaux mesurent la ségrégation dans les *"metropolitan areas"* qui regroupent plusieurs comtés (*counties*) en intégrant des critères autres qu'administratifs (Logan *et al.*, 2004; Logan *et al.*, 2000; Massey et Denton, 1988).

16. Il s'agit des communes limitrophes de Paris à savoir les communes des départements suivants :

Par ailleurs, dans tous les indices présentés ci-dessous, la population majoritaire est la population des Français de naissance et la population minoritaire est celle des Français par acquisition et des étrangers. Deux niveaux de ségrégation seront alors calculés. Le premier tente de mesurer le degré de séparation entre les Français de naissance et les autres (Français par acquisition ou étrangers) dans l'espace géographique. Le second, calcule pour chaque groupe de la population minoritaire (ces groupes étant définis par leur origine nationale[17] : Algériens, Marocains, Asiatiques...) le degré de séparation avec les Français de naissance. On disposera ainsi d'une part d'une série d'indices pour l'ensemble de la population minoritaire et d'autre part d'une autre pour chacune des sous-populations.

L'évolution de la ségrégation ethnique mesurée entre toutes les communes de France

Comme il est d'usage dans les travaux classiques sur la ségrégation, c'est l'indice de dissimilarité qui sera retenu pour représenter la dimension inégalitaire de la ségrégation. Cet indice a été calculé pour les différentes communes à partir des recensements de 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999. La figure II.3.1 permet de comparer l'évolution de l'indice de dissimilarité calculé pour la France entière sur la période. On mesure alors l'écart par rapport à une situation théorique où toutes les communes de France auraient une proportion équivalente de la population minoritaire. On peut ainsi lire qu'en 1999, 35.6% des non Français de naissance devraient changer de commune afin que leur distribution dans toutes les communes de France soit homogène.

Il est d'abord frappant de remarquer la stabilité de l'indice calculé toutes origines confondues sur la période observée. Après une légère baisse entre 1968 et 1975, la valeur de l'indice stagne. En 1968, 37.7% des non-Français de naissance devaient changer de

75, 92, 93 et 94 soit 143 communes en 1999.

17. Nationalité antérieure pour les Français par acquisition et nationalité à la date du recensement pour les étrangers.

FIG. II.3.1: *Evolution des indices de dissimilarité calculés entre les communes de la France*

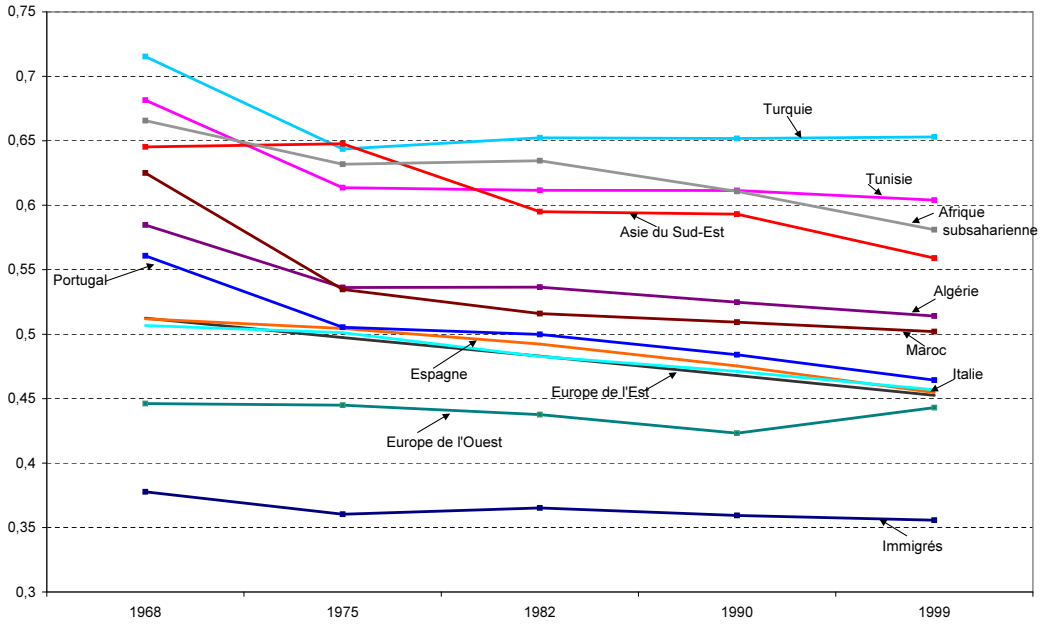

Source : Recensements de la population

communes pour que leur distribution soit homogène sur le territoire français. En 1999, ce chiffre est de 35.6%[18]. D'autre part, il existe de fortes différences entre les niveaux des dissimilarités pour les différents groupes. Les Turcs et les Africains (Maghreb et Afrique subsaharienne) sont les moins homogènement distribués. Les groupes européens sont les plus homogènement distribués. Parmi les Européens, ce sont les Portugais qui enregistrent les indices de dissimilarités les plus élevés. Pour toutes les communautés, l'évolution est légèrement décroissante sur la période, notamment entre 1990 et 1999. Seuls les Turcs et les Ouest-Européens venus de pays hors Portugal, Italie et Espagne connaissent une augmentation de leur indice de dissimilarité en fin de période.

Une autre façon de mesurer l'inégalité de distribution spatiale consiste à comparer la distribution observée à une distribution théorique qui est celle de l'indépendance entre la variable "commune de résidence" et la variable "origine". On peut par exemple

18. Il s'agit ainsi d'une baisse de 5.8% sur la période soit un taux de décroissance annuel moyen d'environ 0.18%.

calculer les écarts-types pour chacune des ces deux distributions (distribution théorique et distribution empirique) et comparer leur rapport pour chacune des populations étudiées. Le rapport entre l'écart-type de la population empirique et celui de la population théorique peut être perçu comme un indicateur de l'ampleur de l'écart à la distribution sous l'hypothèse d'indépendance. Le tableau II.3.1 permet de comparer la valeur de ce rapport pour les différentes groupes au fil des recensements. Ces résultats sont très

TAB. II.3.1: *Le rapport entre l'écart type empirique et l'écart type théorique de la distribution des différentes populations dans les communes françaises*

Origine nationale	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**
Français de naissance	0,9788	0,9712	0,9506	0,9522	0,9504
Autres	1,4421	1,4650	1,6029	1,6457	1,6699
dont:					
Tunisie	3,6645	2,8226	3,1426	3,0075	3,0730
Asie du Sud-Est	2,8806	3,0663	2,7494	2,9262	2,7016
Afrique subsaharienne	3,8057	3,1367	2,9284	2,9024	2,6568
Turquie	3,4912	1,8457	1,9036	2,2583	2,4253
Algérie	2,2071	1,9814	2,4722	2,1110	2,1781
Maroc	2,8879	1,9222	1,6555	1,9419	2,0386
Europe de l'Est	1,6415	1,6921	1,5411	1,8148	1,7273
Italie	1,6917	1,7512	1,8932	1,6991	1,6343
Espagne	1,7698	1,8325	1,6813	1,7542	1,6209
Portugal	1,4058	1,4375	1,3169	1,5432	1,4914
Europe de l'Ouest	1,6358	1,5807	1,4346	1,5756	1,3893

Source : Recensements français de 1968, 1975, 1982,1990 1999
Lecture : En 1999, l'écart-type de la distribution empirique des Tunisiens dans les communes de France est 3.07 fois plus élevé que celui calculé pour la distribution théorique sous l'hypothèse d'indépendance.

proches de ceux fournis par le calcul des indices de dissimilarité. Néanmoins, alors que l'indice de dissimilarité montrait une stagnation voire une légère baisse, la mesure du rapport entre l'écart type empirique et l'écart type théorique suggère une légère augmentation de l'inégalité de distribution des populations immigrées sur la période. Il est aussi frappant de remarquer les valeurs élevées du rapport pour les vagues migratoires les plus récentes en début de période (Tunisie, Asie du Sud-Est, Afrique subsaharienne). Alors qu'à partir de 1982, le rapport baisse pour les Tunisiens, les Africains, et les Algériens, il stagne, voire augmente pour les Turcs et les Asiatiques.

Il est clair que ces indices mesurent une dimension tout à fait particulière de la

ségrégation, qui renseigne sur la distribution des populations immigrées sur le territoire national. On le sait, dans tous les pays d'immigration, les vagues migratoires ne se répartissent pas de manière homogène sur le territoire, et il s'agit ici d'un processus auto-générateur. Historiquement, les zones qui accueillent les premières vagues migratoires sont les destinations privilégiées des vagues migratoires ultérieures. Néanmoins, les deux synthèses des travaux empiriques américains sur l'immigration publiées en 1981 par D. Massey et en 2005 par M. Waters et T. Jiménez dans l'*Annual Review of Sociology* montrent que les zones d'installation des nouvelles vagues migratoires sont de plus en plus diversifiées. En France, au regard de l'indice de dissimilarité, très peu d'évolution est détectable sur 30 ans. L'inégalité entre les communes françaises quant à l'accueil de populations immigrées reste du même ordre.

Un dernier indice calculé à l'échelle de la France renforce ce constat. Il s'intéresse à la dimension de concentration de la ségrégation. On peut par exemple calculer, pour une population donnée, la proportion résidant dans les K communes les plus peuplées par cette population en France[19]. En faisant varier K de 1 jusqu'à 2000 (par exemple), il est possible de tracer des graphiques continus de la proportion associée à chaque valeur de K. La figure II.3.2 permet de suivre l'évolution de cet indicateur sur la période pour les Français de naissance et pour les autres populations.

On voit ainsi que la courbe des Français de naissance est toujours en deçà de la courbe des populations immigrées. En 1968, dans les 300 communes les plus peuplées par des Français de naissance, résident 36.8% de l'ensemble de la population des Français de naissance en France. Le chiffre est de 51.20% pour les populations immigrées. De plus l'écart semble se creuser entre les deux populations ; en 1999, ces chiffres sont de 30.6% pour les Français de naissance et de 53.2% pour les populations immigrées. On peut aussi calculer ces chiffres pour les différentes communautés issues de l'immigration. La figure II.3.3 trace les différentes courbes associées à chacune des communautés pour le recensement de 1999.

19. Voir le paragraphe méthodologique précédent.

FIG. II.3.2: *Evolution de la concentration pour les Français et les immigrés*

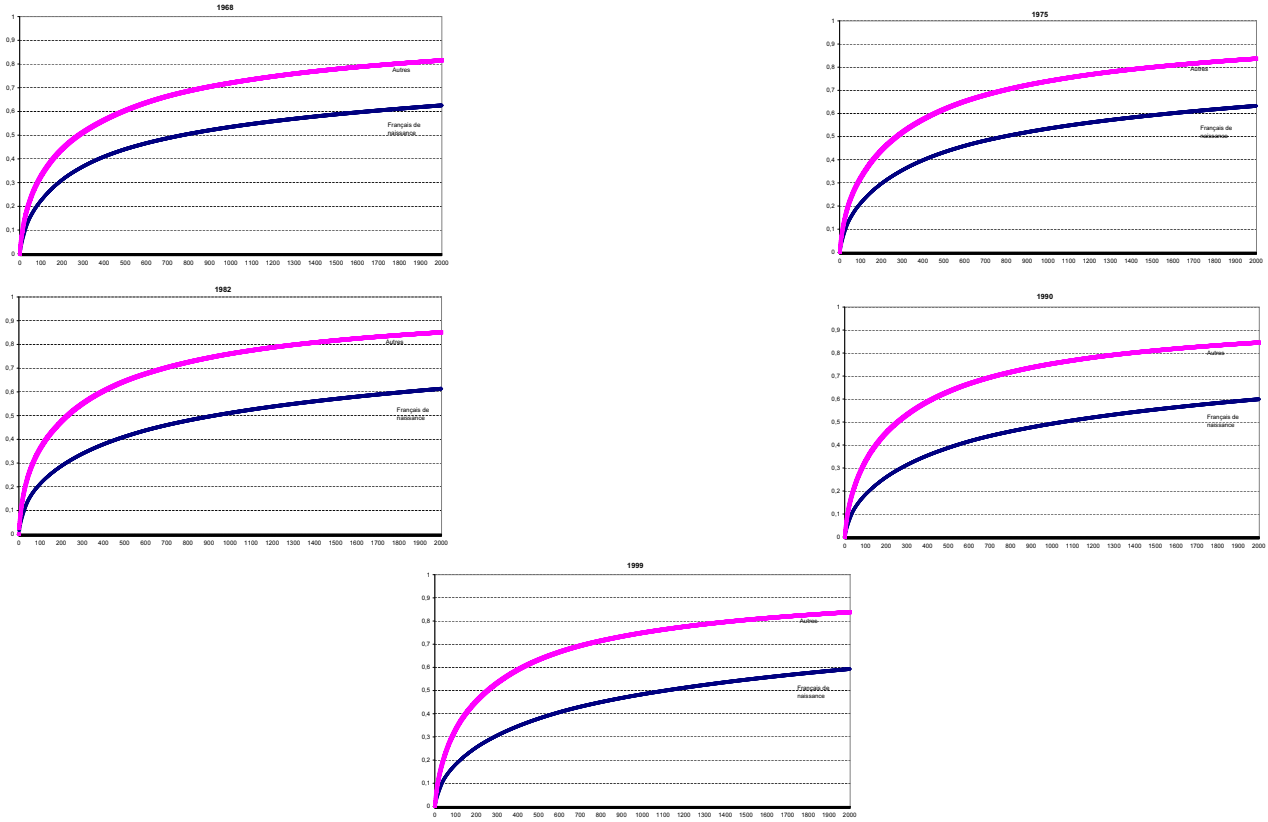

On voit ainsi, que ce sont les immigrés venue de l'Europe de l'Ouest (hors Espagne, Italie et Portugal) qui connaissent le niveau de concentration le plus bas (39.8% résident dans les 300 communes les plus peuplées cette population). Ces immigrés venus de Grande-Bretagne, de Suisse, d'Allemagne, etc. sont issus de vagues migratoires relativement récentes, et ce n'est donc pas l'ancienneté de leur migration qui expliquerait leur moindre concentration. Ce sont les communautés africaines et tunisiennes qui paraissent les plus concentrées ; respectivement 79.5% et 78.4% de leurs membres résident dans les 300 communes où ils sont les plus représentés en France. Parmi les communautés non européennes, ce sont les Marocains et les Algériens qui paraissent les moins concentrés. Parmi les populations européennes, les Portugais apparaissent les plus concentrés et les Italiens les moins concentrés.

Par opposition à l'indice de dissimilarité qui mesure l'écart à une situation théorique

FIG. II.3.3: *Indices de concentration pour les différentes communautés immigrées en 1999*

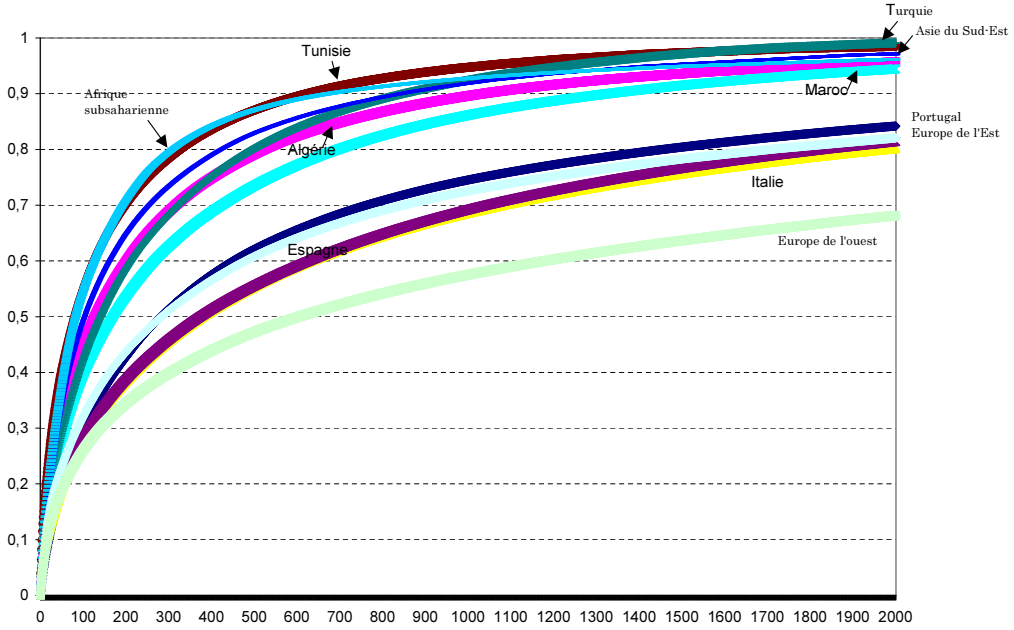

Zoom pour $K <= 300$

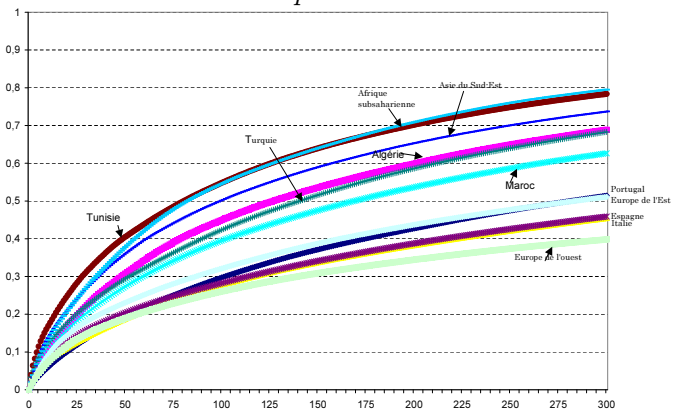

abstraite d'égalité de distribution, on peut aussi calculer des indices de contact qui reflètent le degré d'interaction qui existe entre les populations minoritaires et la majorité. Deux types d'indices de contact sont calculés ci-dessous : l'indice d'interaction (probabilité de partager sa commune avec un Français de naissance) et l'indice d'isolement (probabilité de partager son unité avec un individu du même groupe). Le premier permet de rendre compte de la stratégie résidentielle des Français de naissance alors que le second renseigne sur le développement du réseau communautaire. Les figures II.3.4 et II.3.5 permettent de comparer la valeur de ces indices pour les différentes populations.

Pour l'aisance de l'interprétation, deux graphiques différents ont été construits : le premier trace l'évolution pour les groupes ayant connu une décroissance de leurs indices sur la période et le second pour ceux ayant connu une croissance de ces derniers.

Entre 1968 et 1999, la valeur de l'indice d'interaction passe de 83.4% à 81.2% (soit une baisse de 2.6%) : il semble donc que l'interaction entre les Français de naissance et les populations minoritaires ait baissé sur la période. Cette baisse est forte et continue pour les immigrés venus d'Afrique Subsaharienne, de Tunisie, d'Asie du Sud-Est, d'Algérie et de Turquie. Elle est surtout observable en début de période (1968-1982) pour les Portugais ; leur indice d'interaction se stabilise en fin de période. Quant aux autres populations venues du continent européen, elles connaissent une évolution opposée. Après une baisse générale entre 1968 et 1975 leurs indices d'interaction augmentent ou se stabilisent sur la période. Il semble aussi que l'évolution soit très proche pour les populations venues du Maroc.

Les évolutions des indices d'isolement ne sont pas tout à fait parallèles, d'où l'intérêt de la comparaison. Lorsque l'on calcule l'indice d'isolement pour l'ensemble de la population "non-Français de naissance", on trouve une croissance continue sur la période (il passe de 14.1% à 15.8%[20]). Ainsi, en comparant les résultats de l'indice d'interaction et de celui de l'isolement, il semble qu'entre 1968 et 1999, les populations immigrées ont de moins en moins de contact avec les Français de naissance et de plus en plus avec d'autres immigrés. L'indice d'isolement augmente fortement pour les Africains, les Turcs, les Tunisiens et les Asiatiques sur la période. Il baisse pour les Italiens, les Espagnols et les Européens de l'Est. Les Portugais et les Algériens connaissent une augmentation de l'isolement en début de la période suivie d'une baisse en fin de cette dernière. Enfin, remarquons la forte augmentation de l'isolement des immigrés venus

20. Cette évolution n'est pas présentée sur les graphiques, parce que, étant donnée l'effet taille, la valeur de cet indice est bien plus forte pour l'ensemble des "non-Français de naissance" que pour les différentes communautés particulières. Sa représentation aplatirait ainsi celles des différents groupes

FIG. II.3.4: *Evolution des indices d'interaction avec les Français de naissance*

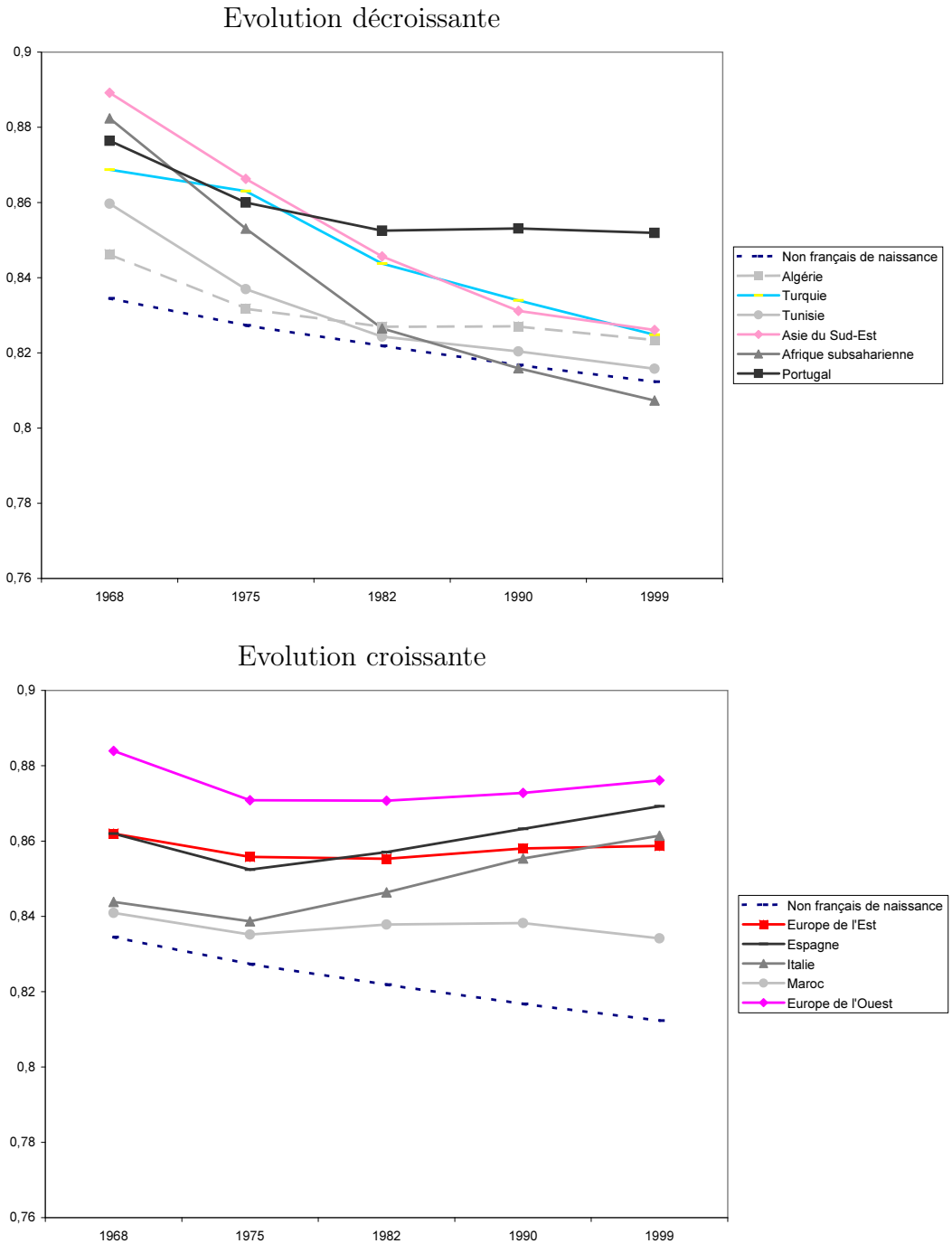

d'autres pays de l'Europe de l'Ouest à partir de 1982. Ces résultats corroborent ceux obtenus pour les indices de dissimilarité. La baisse de l'interaction entre les Français de naissance et les populations immigrées concerne surtout les non-européens. Par ailleurs,

FIG. II.3.5: *Evolution des indices d'isolement par rapport aux Français de naissance*

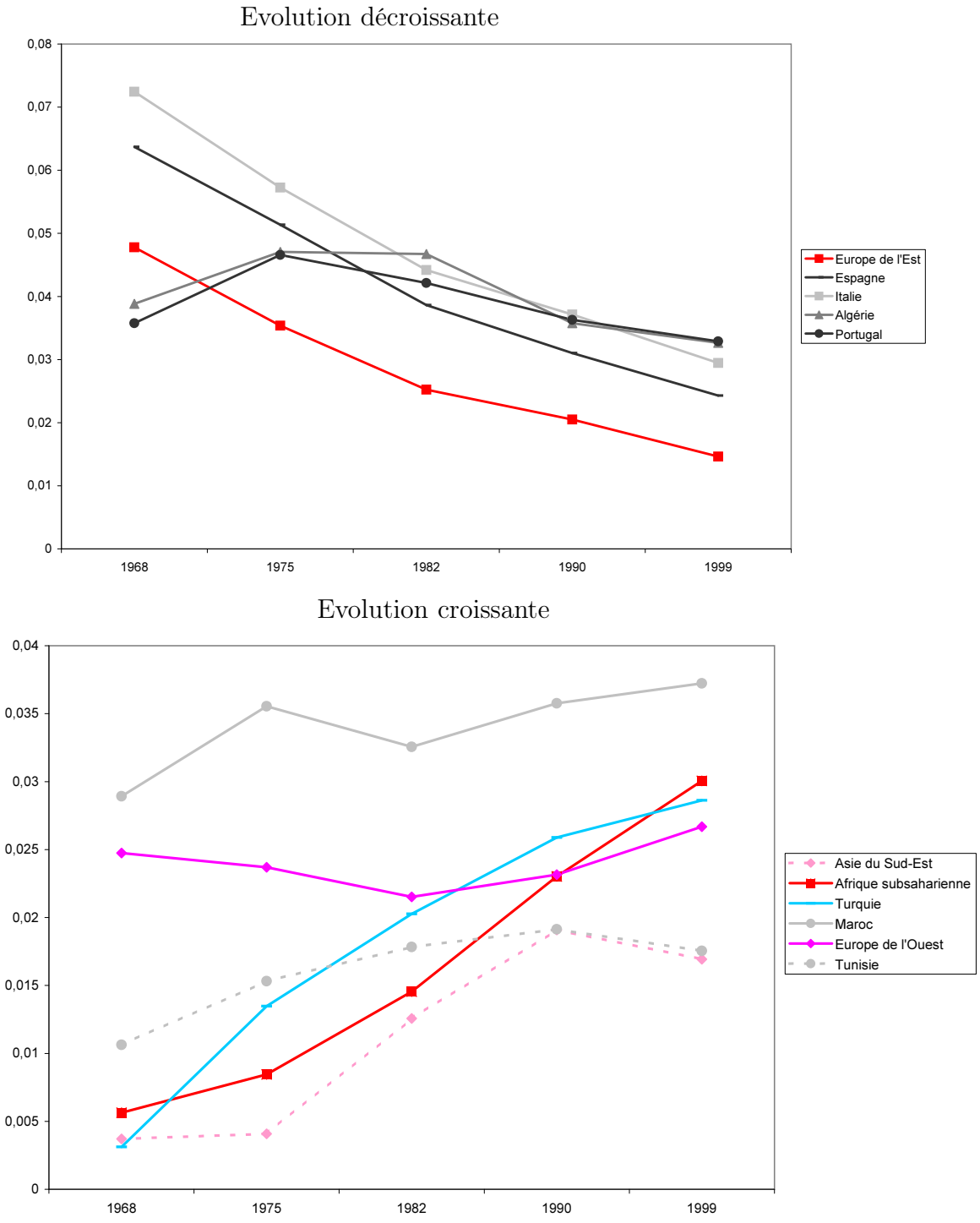

lorsque l'on examine les stratégies des groupes via le calcul de l'indice d'isolement, on voit que les Asiatiques et les Ouest-Européens présentent des évolutions croissantes sur la période.

Dans quelle mesure cette évolution de la ségrégation spatiale mesurée pour chacune des populations immigrées en France peut être liée à leur situation socioéconomique? Pour répondre à cette interrogation, il est possible d'opérer un test descriptif simple qui permet de mesurer la corrélation qui existe entre les valeurs de l'indice de dissimilarité calculées pour chaque groupe d'immigrés à chaque date du recensement, et le taux de chômage enregistré dans le même groupe à la même date[21]. Chacune des populations immigrées est ainsi caractérisée par deux variables : l'indice de dissimilarité et le taux de chômage à la date t du recensement. Si l'on considère qu'il s'agit de deux variables quantitatives on peut calculer un coefficient de corrélation de Pearson. On peut aussi calculer une corrélation entre l'ordre de chaque groupe des immigrés dans le classement des taux de chômage et le classement des indices de dissimilarité. Le tableau II.3.2 présente les résultats de ces deux coefficients de corrélation calculés pour chacune des cinq dates de recensement.

TAB. II.3.2: *Evolution de la corrélation entre les indices de dissimilarité spatiale et les taux de chômage pour les différentes communautés immigrées sur la période*

Année	Coefficient de corrélation de Pearson	Coefficient de corrélation de Spearman
1968	0,224	0,095
1975	0,442	0,304
1982	0,721	0,645
1990	0,706	0,674
1999	0,650	0,645

Les résultats montrent que la corrélation entre le taux de chômage et le niveau de ségrégation mesuré par l'indice de dissimilarité augmente de manière assez spectaculaire

21. Ce sont les taux de chômage (hommes et femmes confondus) pour les personnes âgées entre 18 et 55 ans non étudiantes et non militaires présentés dans le chapitre précédent qui ont été utilisés dans ce calcul.

sur la période. Force est de constater que cette corrélation était très faible en 1968 et qu'elle commence à décoller à partir de la crise économique de 1974. L'indice de Pearson suggère une diminution de cette corrélation à partir de 1982, alors que la corrélation de Spearman ne commence à baisser qu'à partir de 1990. Ainsi, il existe un lien de plus en plus fort entre la ségrégation et l'emploi. Rappelons que ces valeurs sont calculées ici à l'échelle de la France entière, et que l'analyse plus fine dans des zones géographiques plus réduites devrait donner des résultats encore plus forts. Il va de soi néanmoins que cette corrélation ne dit pas le sens de la liaison ; la relation causale entre la ségrégation et l'emploi nécessite un examen complexe et des données mieux appropriées. Néanmoins, les résultats simples du tableau II.3.2 suggèrent qu'une telle piste d'analyse peut avoir un grand intérêt.

L'évolution de la ségrégation ethnique mesurée dans la région parisienne

Afin d'affiner l'analyse, et de comparer des communes plus comparables, il est nécessaire de s'approcher de la métropole comme unité géographique dans laquelle la ségrégation se vit et se mesure. Si l'on choisit de se restreindre aux communes de l'Ile-de-France, par exemple, tout se passe comme si, au lieu de supposer que, pour rétablir l'égalité de distribution, les individus se déplacent dans toutes les communes de la France, on suppose qu'ils le font uniquement dans les communes de l'Ile-de-France, ce qui est plus vraisemblable d'un point de vue sociologique.

Afin de multiplier les niveaux d'analyse, et de tester la robustesse de résultats, on examinera les indices de dissimilarité au sein de la région Ile-de-France, dans la petite couronne de Paris ou encore dans la ville de Paris[22]. La figure II.3.6 permet de comparer ces indices de dissimilarité pour les différents groupes d'immigrés en 1999. Remarquons que la valeur de l'indice diminue avec la taille de l'unité géographique. À Paris, 10.2% des non français de naissance devraient changer d'arrondissement pour aboutir à une

22. On examine la distribution des habitants de l'Ile-de-France entre les différentes communes de cette région, ceux de la petite couronne entre les différentes communes de cette zone, et ceux de la ville de Paris entre les différents arrondissements.

FIG. II.3.6: *Indices de dissimilarité calculés pour la France, l'Ile-de- France, la petite couronne et Paris en 1999*

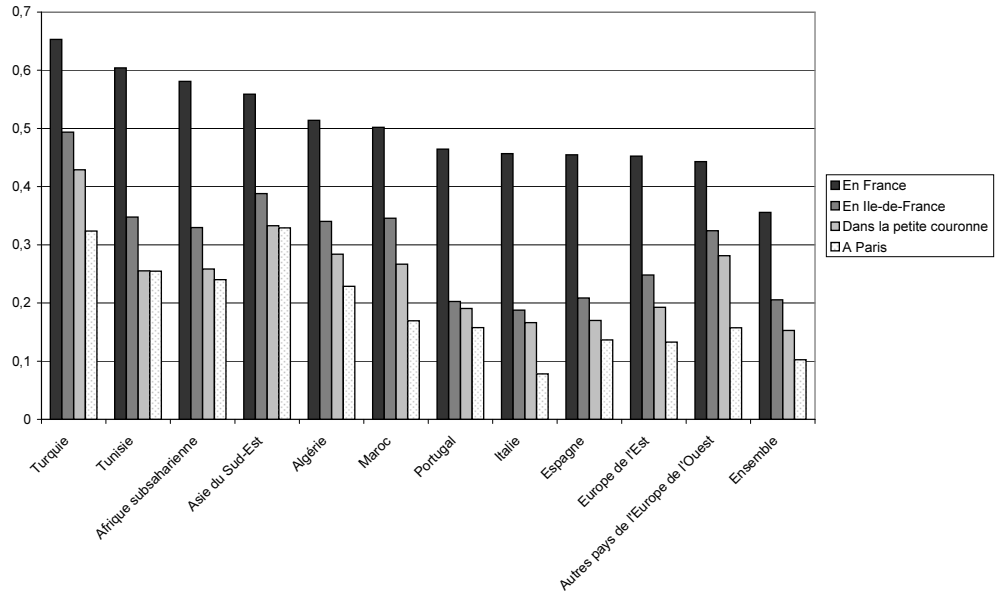

distribution homogène ; le taux est de 15.3% dans la petite couronne de Paris, 20.5% lorsque l'on considère la région Ile-de-France et rappelons le, de 35.6% dans l'ensemble de la France.

Par ailleurs, l'ordre demeure quasiment le même pour les différents groupes. Quelques exceptions sont tout de même à noter : les immigrés originaires d'Asie du Sud-Est présentent des indices de ségrégation plus élevés à Paris et en Ile-de-France que les immigrés venus d'Afrique, alors qu'à l'échelle globale de la France, leur ségrégation semblait légèrement inférieure. Si on ne s'intéresse qu'à l'Ile-de-France, la petite couronne ou Paris, il s'agit d'ailleurs, avec les Turcs, des communautés les plus ségréguées. Cette inversion est encore plus marquée pour les immigrés venus de l'Europe de l'Ouest (hors Espagne, Italie et Portugal) présentant des indices de ségrégation bien plus forts à Paris et en Ile-de-France que dans l'ensemble du territoire français.

La figure II.3.7 permet de rendre compte de l'évolution des indices dans la ville de Paris, dans la petite couronne de Paris, et dans la région de l'Ile-de-France.

FIG. II.3.7: *Evolution des indices de dissimilarité calculés pour différentes zones de la région parisienne*

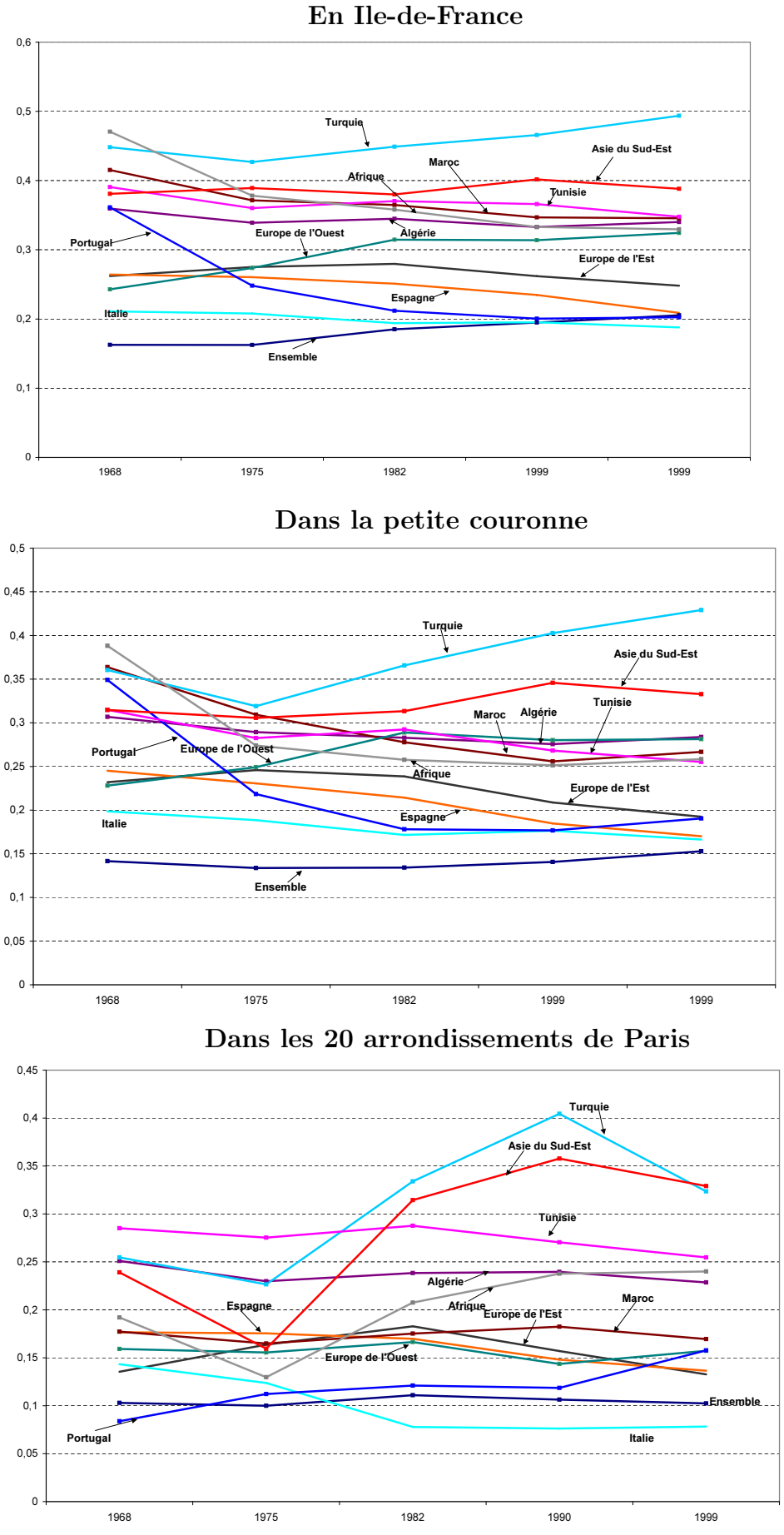

On voit ainsi que l'échelle géographique affecte la mesure de la ségrégation. Cette dernière semble augmenter en Ile-de-France entre les Français de naissance et les autres catégories de la population sur la période. Pour la petite couronne, l'augmentation de la ségrégation apparaît plus modérée, et dans la ville de Paris, l'évolution semble plus stable[23].

Ces évolutions générales ne sont pas valides pour tous les groupes d'immigrés. En général, pour les vagues migratoires les plus récentes, l'augmentation forte des indices en début de période traduit la formation d'un réseau communautaire dense (ceci apparaît clairement pour les Turcs et les Asiatiques par exemple). Quelle que soit la zone géographique retenue, les Turcs semblent être la population la plus fortement ségréguée à partir de 1975 en Ile-de-France et dans la petite couronne, et de 1982 à Paris (près de 50% des Turcs devraient changer de commune pour être également distribués entre les communes de l'Ile-de-France en 1999). Leurs indices de ségrégation marquent une forte augmentation sur la période, notamment lorsqu'ils sont calculés en Ile-de-France ou dans la petite couronne de Paris. Les originaires d'Asie du Sud-Est sont également fortement ségrégués ; néanmoins leurs indices connaissent une baisse sur la dernière période inter-censitaire (1990-1999). Viennent ensuite les populations maghrébines. Leurs indices sont caractérisés par une évolution décroissante en début de période et bien plus stable en fin de cette dernière. Si l'on considère la petite couronne de Paris, seuls les Tunisiens connaissent une nette baisse de leurs indices entre 1990 et 1999. Il est frappant de remarquer le niveau très proche des indices pour les populations africaine (Afrique subsaharienne et Maghreb). Enfin, les Espagnols, les Italiens et les Portugais connaissent une nette baisse de leurs indices sur la période lorsque

23. Le cas de la ville de Paris se distingue fortement des autres zones étudiées. L'attrait des classes supérieures pour Paris est tel que le niveau de mixité y est bien plus fort que dans les zones à proximité. Ce résultat ressort dans le travail de Lagrange (2006) comparant le 18^e arrondissement de Paris aux communes du bassin de Seine-aval ou celui de S. Péchoux (2004) sur le 20^e arrondissement. Notons toutefois que cet attrait des classes aisées pour Paris peut aussi accentuer la ségrégation dans certains quartiers. Les travaux de P. Simon (2000) sur la "gentrification" du quartier de Belleville, montrent que le caractère "ethnique" de ce dernier, qui constituait un des facteurs d'attraction des classes aisées, ne cesse de diminuer avec leurs arrivées croissantes. Ces dernières sont en effet à l'origine d'une forte hausse des loyers qui repousse les immigrés et les classes populaires hors du quartier.

l'on considère l'Ile-de-France ou la petite couronne, et une évolution moins régulière lorsqu'on limite la comparaison aux vingt arrondissements de Paris.

Pour mieux percevoir le sens de ces indices de ségrégation, on peut les utiliser pour représenter les cartes des zones concernées. Les cartes ci-dessous colorient les communes selon leur niveau de ségrégation calculé par l'indice de dissimilarité en 1999[24]. Deux plages de couleurs sont utilisées selon le signe de la contribution de la commune à l'indice de dissimilarité : la couleur bleue concerne les communes qui présentent des contributions négatives (elles devraient accueillir la population minoritaire pour atteindre une distribution homogène) alors que la couleur rouge concerne les communes qui contribuent positivement à l'indice (elles devraient connaître des départs de la population minoritaire pour atteindre une distribution homogène). Pour chacune des plages de couleur (bleu ou rouge) trois sous-couleurs[25] sont utilisées traduisant l'intensité de la ségrégation (c'est à dire le niveau de la contribution). Ainsi, une commune colorée en rouge foncé fait partie des communes qui devraient les premières connaître un déplacement de leur population minoritaire, alors que les communes colorées en bleu foncé sont celles qui nécessitent le plus d'accueillir cette dernière. Les communes colorées en couleurs claires, sont les plus proches du niveau de la distribution homogène. La figure II.3.8 représente le région Ile-de-France dont les communes ont été colorées selon le principe explicité ci-dessus en prenant comme population minoritaire l'ensemble des non français de naissance toutes origines confondues.

La première carte utilise l'indice de dissimilarité calculé entre toutes les communes de la France alors que la seconde compare les communes de l'Ile-de-France entre elles. On voit ainsi que par rapport à toutes les communes de France, c'est toute la région parisienne qui apparaît en rouge foncé et s'oppose aux autres communes excentrées

24. Je tiens ici à remercier très chaleureusement M. Gidel (GECKO-Paris X) et R. Rathelot (CREST-INSEE) pour leurs précieuses directives pour la construction de ces cartes.

25. Rouge foncé, rouge et rose pour la teinte rouge, bleu foncé, bleu clair et bleu ciel pour la teinte bleue.

FIG. II.3.8: *Cartes des dissimilarités en Ile-de-France*

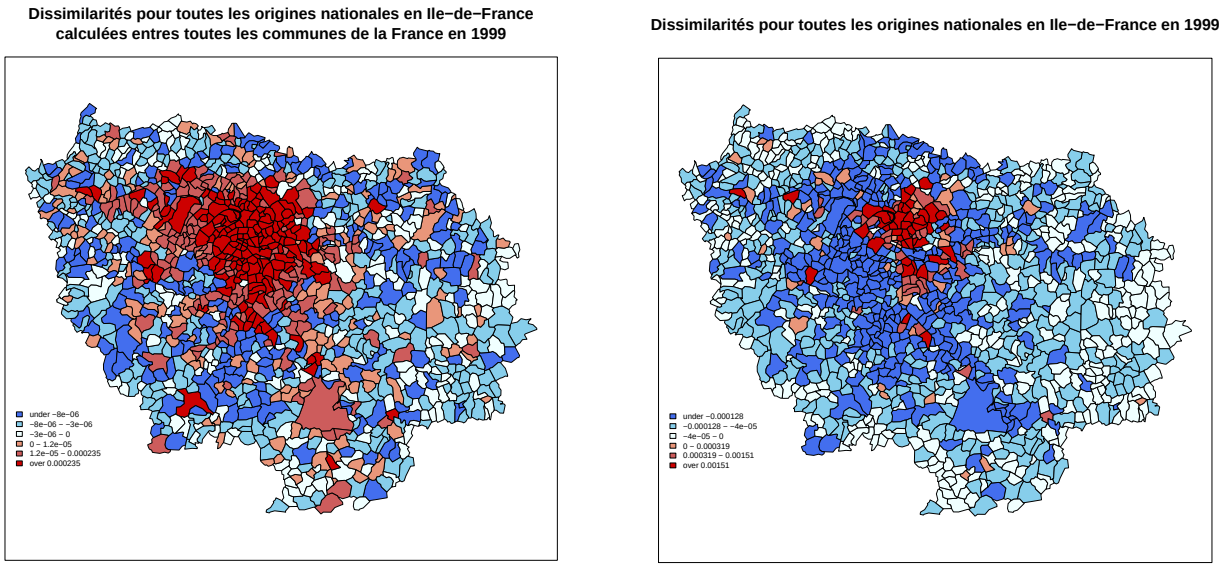

qui sont colorées soit en rouge ou bleu clairs, soit en bleu foncé. Si l'on se limite à la comparaison des communes de l'Ile-de-France entre elles, les couleurs des communes sont fortement modifiées. Si c'est toujours la région parisienne qui s'oppose au reste, une nouvelle opposition apparaît entre les communes à l'est (colorées en rouge foncé) et les communes à l'ouest de Paris (colorées en bleu foncé). Plus on s'éloigne de Paris plus la valeur absolue des indices de dissimilarité est faible et plus les couleurs des communes s'éclaircissent. De plus, les vingt arrondissements de Paris ne sont plus tous colorés en rouge, seuls les communes du nord-est le sont fortement mais aussi le 16^e arrondissement, on y reviendra. Ainsi on voit bien que le choix de l'échelle géographique à laquelle la ségrégation se mesure affecte les résultats. Il peut sembler plus pertinent de comparer les communes de l'Ile-de-France entre elles qu'à l'ensemble des communes de la France.

À côté de ce problème du choix de l'échelle géographique se pose celui du choix de la population minoritaire. Trouver que les populations immigrées sont ségréguées dans le nord-est de Paris a-t-il réellement un sens? Ne s'agit-il pas d'un résultat très sensible à la population choisie?

Pour répondre à ces questions, la figure II.3.9 compare les communes de la petite couronne de Paris entre elles au regard de leur contribution à l'indice de dissimilarité, et cela pour différentes populations. La première carte de la série, représente les communes colorées selon leur niveau de dissimilarité calculé toutes origines confondues. On retrouve ainsi le résultat précédent : ce sont les communes nord-est de Paris qui devraient connaître le plus de départs d'immigrés de préférence vers les "beaux quartiers" du sud-ouest, qui quant à eux, devraient en accueillir plus pour aboutir à une distribution homogène. Le centre de la ville de Paris ainsi que les arrondissements du sud apparaissent en bleu foncé : ils devraient accueillir des immigrés. Les communes du sud-est de Paris présentent quant à elles des contributions positives à l'indice de dissimilarité même si le niveau de cette dernière n'est pas toujours très fort (il s'agit d'une couleur rouge ou rouge clair). Cependant, cette réalité n'est plus la même lorsqu'on se focalise sur les différentes communautés immigrées.

Les Algériens, les Tunisiens et les Africains sont ségrégués au nord-est de Paris et très peu présents dans le centre ou à l'ouest. Ils sont ainsi massivement présents dans la banlieue ouvrière traditionnelle de la région parisienne. Mais il ne s'agit pas de la situation de toutes les populations immigrées. Les Asiatiques par exemple, sont très fortement ségrégués dans bien moins de communes : il s'agit des 13^e et 19^e arrondissements de Paris et des communes limitrophes du sud-est et du nord-est de ces deux arrondissements. Les Portugais, quant à eux, occupent très fortement l'est de la petite couronne, ainsi que les 16^e et 7^e arrondissements de la ville. Ainsi, lorsque dans la carte de l'Ile-de-France, le 16^e arrondissement apparaît en rouge, il s'agit d'une ségrégation qui ne concerne que deux populations bien spécifiques : les Portugais et les Ouest-Européens. Dans toutes les autres cartes le 16^e arrondissement apparaît en bleu foncé.

FIG. II.3.9: *Cartes des dissimilarités dans la petite couronne de Paris*

Dissimilarités pour toutes les origines nationales calculées dans la petite couronne de paris en 1999

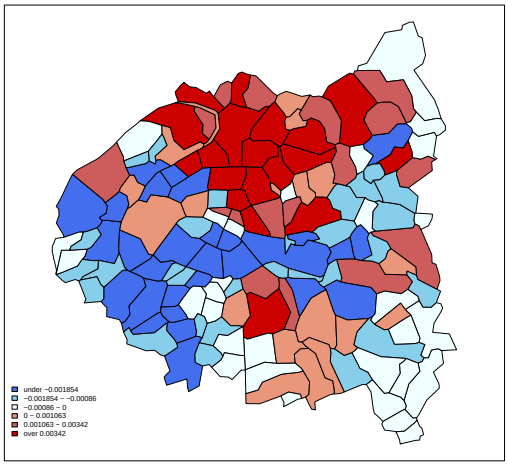

Dissimilarités des Européens de l'Ouest calculées dans la petite couronne de Paris en 1999

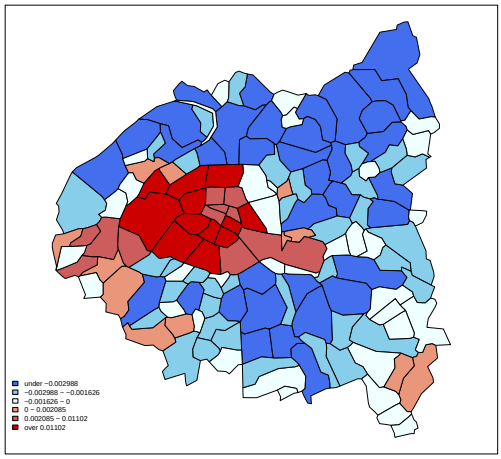

Dissimilarités des Algériens calculées dans la petite couronne de Paris en 1999

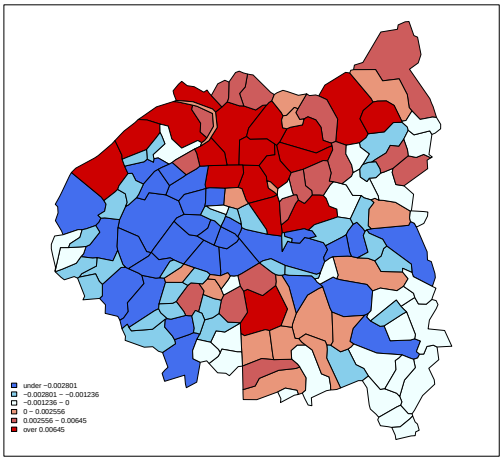

Dissimilarités des Tunisiens calculées dans la petite couronne de Paris en 1999

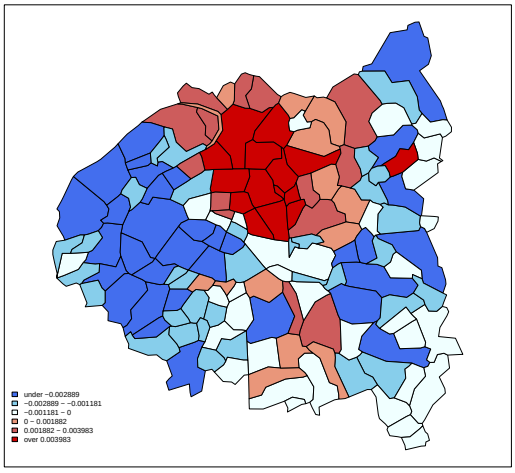

Dissimilarités des Africains calculées dans la petite couronne de Paris en 1999

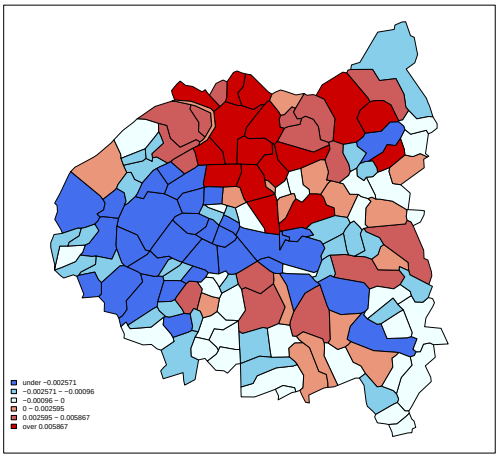

Dissimilarités des Turcs calculées dans la petite couronne de Paris en 1999

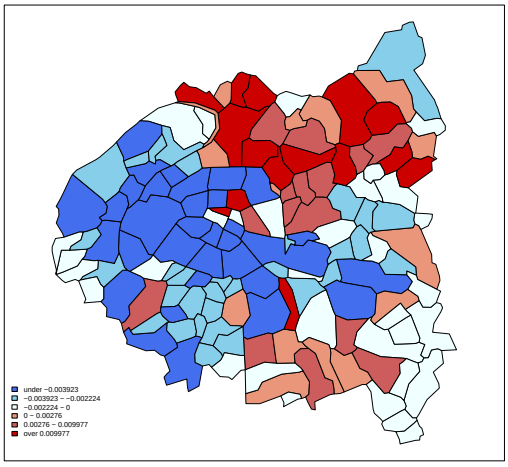

Dissimilarités des Sud−Est Asiatiques calculées dans la petite couronne de Paris en 1999

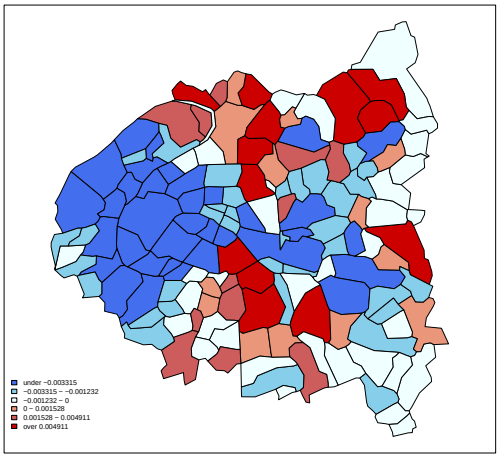

Dissimilarités des Portugais calculées dans la petite couronne de Paris en 1999

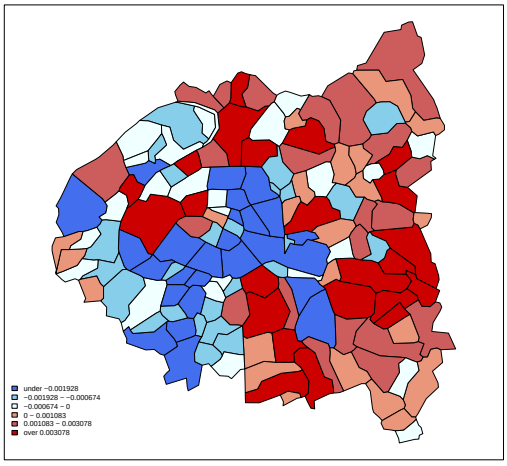

Le cas de Ouest-Européens est très instructif : lorsque l'on représente leurs indices de dissimilarité dans les communes de la petite couronne, on voit qu'ils sont fortement ségrégués dans le centre de Paris, à l'exception notable des 19^e et 20^e arrondissements[26].

Ainsi, on voit bien que calculer des indices globaux de ségrégation qui comparent les Français de naissance aux autres populations n'est pas satisfaisant. La ségrégation n'a pas lieu uniquement à l'encontre des immigrés : il existe une ségrégation entre les populations immigrées elles mêmes, qui révèle bien le traitement inégal donc elles font l'objet. Les cartes exposées ci-dessus montrent que les Turcs, les Maghrébins et les autres Africains ne sont pas uniquement ségrégués des Français de naissance ; ils le sont aussi des Européens de l'Ouest qui on le sait, représentent une catégorie fortement privilégiée des immigrés (majoritairement des cadres fortement diplômés). On peut aussi faire le même type d'analyse sur uniquement les vingt arrondissements de Paris (figure II.3.10). En comparant les cartes des indices de dissimilarité tour à tour selon qu'ils soient calculés pour toutes les origines nationales *versus* les Français de naissance, ou uniquement pour les Algériens et les Ouest-Européens (*versus* les Français de naissance), on voit bien que la première carte gomme fortement les différences. Les Algériens sont ségrégués au nord-est de Paris et très faiblement présent au centre ou à l'ouest de la ville. Or, c'est dans ces deux dernières zones que les Européens de l'Ouest sont les plus fortement ségrégués.

Ainsi, l'analyse de la dimension inégalitaire à travers le calcul de l'indice de dissimilarité permet d'attirer l'attention sur les multiples visages de la réalité ségrégationniste. Multiplier les zones géographiques de référence et les populations étudiées est

26. Signalons ici que cette occupation du centre de la métropole par les minorités favorisées s'oppose au cas de figure américain, où ces dernières sont plutôt caractérisées par le phénomène de *suburbanization*, c'est à dire l'éloignement des centre-villes progressivement "envahis" par les minorités ethniques défavorisés et les classes populaires. Ce phénomène est notamment décrit dans un travail de R. Alba, J. Logan et K. Crowder sur les quartiers occupés par les Irlandais, Allemands, et Italiens dans la région de New York entre 1980 et 1990 (Alba *et al.*, 1997).

FIG. II.3.10: *Cartes des dissimilarités à Paris*

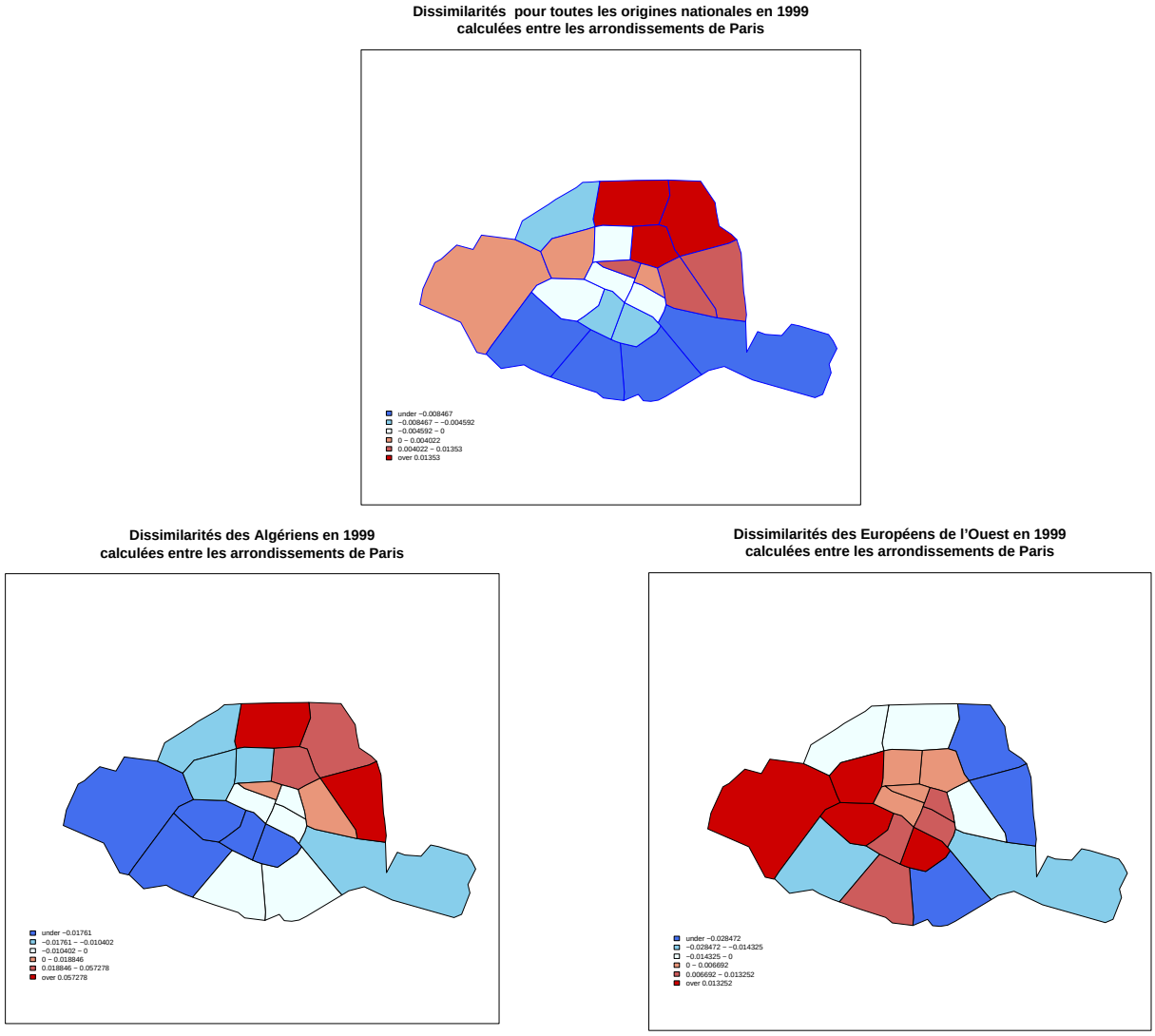

un exercice nécessaire lorsqu'on tente de fournir une mesure objective de la ségrégation spatiale. Les exemples explicités ci-dessus le montrent bien : les indices ne sont pas aptes à eux seuls à décrire la réalité spatiale ; la pertinence de leur interprétation repose sur une démarche interactive qui multiplie les paramètres, et insiste sur les limites d'une mesure globale. Si au regard de l'inégalité de distribution, la ségrégation est apparue d'intensité et de caractéristiques aussi disparates selon les populations, qu'en est-il lorsque l'on examine une autre dimension de la ségrégation, toute aussi importante, à savoir celle du regroupement spatial?

La mesure de regroupement

Il est probable que la dimension de la ségrégation qui présente l'impact le plus fort sur les représentations sociales soit non pas uniquement l'inégalité de distribution entre les unités géographiques, mais aussi le fait que les zones ségréguées soient très proches les unes des autres formant une enclave ethnique. Il s'agit de la dimension de regroupement, ou encore de ghettoïsation (clustering dans la terminologie anglo-saxonne). Les indices de regroupement présentés ci-dessous prennent en compte la contiguité des communes où les différentes communautés sont présentes. Deux types d'indices sont calculés pour la petite couronne et pour l'Ile-de-France : l'indice de regroupement absolu (ACL) et la moyenne des proximités inter-groupe (SP)[27]. Les figures II.3.12 et II.3.11 représentent la distribution de ces indices sur la période.

On voit ainsi que quel que soit l'indice retenu, le regroupement des populations immigrées augmente nettement sur la période dans la petite couronne comme dans l'Ile-de-France. Le niveau des indices apparaît relativement sensible aux choix de la zone. Néanmoins, quelle que soit cette dernière, et quel que soit le type d'indice, ce sont les immigrés venus d'Afrique (Maghreb et Afrique subsaharienne) qui semblent être les plus regroupés. Pour l'Afrique subsaharienne, ces indices sont en croissance continue sur la période. Pour les populations venues du Maghreb, ils connaissent un léger fléchissement en fin de période, notamment pour les Tunisiens. Les seules populations pour lesquelles tous les indices donnent une décroissance nette sur la période sont les Espagnols, les Italiens, et dans une moindre mesure les Européens de l'Est. On voit ainsi l'intérêt de comparer les indices de dissimilarité avec l'indice de regroupement. Alors que le premier donne une mesure objective de l'inégalité de distribution, le second se prête plus à une interprétation en termes des stratégies d'acteurs, et notamment l'attitude de la majorité. Un bon exemple peut être trouvé dans le cas des Asiatiques ; alors que leurs indices de dissimilarité étaient parmi les plus forts dans la région parisienne,

27. Pour plus de détails, voir le paragraphe méthodologique précédent (p.192-197).

FIG. II.3.11: *Evolution des indices de regroupement pour la petite couronne*

ACL

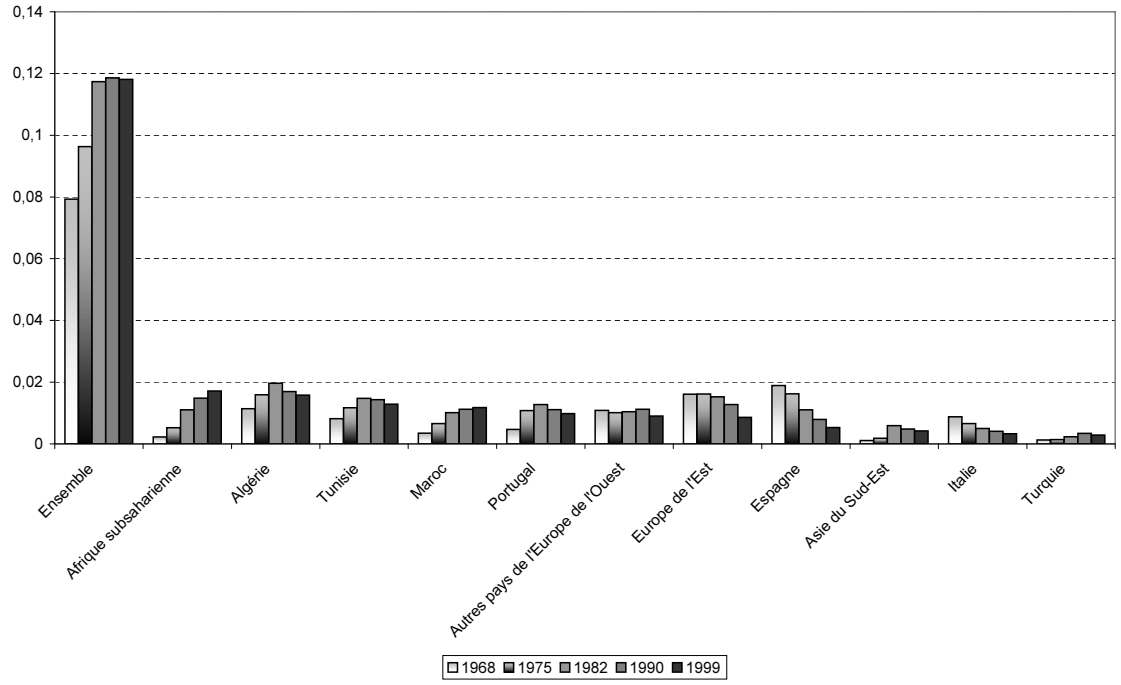

SP

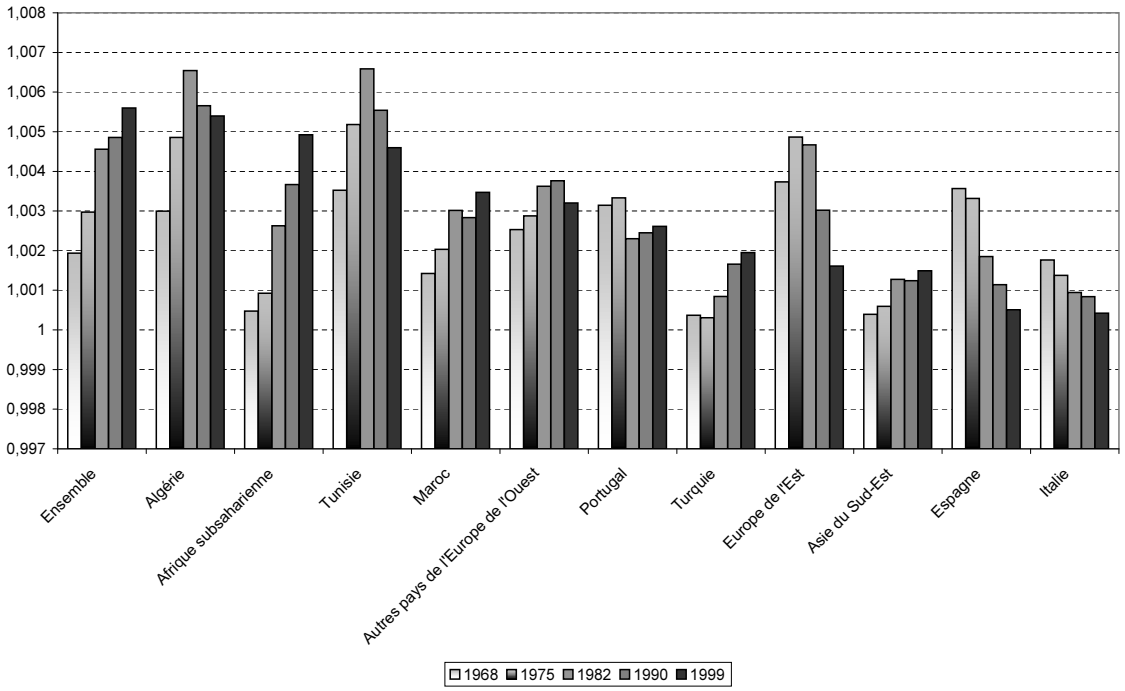

Ces indices mesurent le degré de contiguïté entre les communes où les populations minoritaires sont ségréguées. Le premier (ACL) est une mesure du regroupement absolu, et le second fournit une mesure moyenne de ce dernier (voir p.192-197).